



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
OISE-PAYS DE FRANCE**

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2018**

**DU PARC NATUREL REGIONAL
OISE-PAYS DE FRANCE**

BUREAU SYNDICAL DU 09 FEVRIER 2018

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----|
| Désignation du Secrétaire de séance | 5 |
| Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2017 | 7 |
| Point sur la révision de la Charte | 17 |
| Demande de subvention à la DREAL Hauts de France pour un projet en faveur des pollinisateurs sauvages | 31 |
| Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour une expertise juridique sur l'éclairage public | 53 |
| Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal et arboré | 57 |
| Financement d'un deuxième service civique pour les actions en matière de déplacements vélo | 69 |
| Attribution des subventions du fonds pour la réhabilitation du patrimoine rural 2017 | 73 |
| Questions diverses | 77 |

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 12 DECEMBRE 2017**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 12 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, dûment convoqué le 21 novembre 2017, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 |
| Nombre de membres présents | 7 |
| Nombre de membres ayant pouvoir | 7 |
| Nombre de votants | 14 |

ETAIENT PRESENTS :

Collège des Régions : Didier RUMEAU

Collège des communes : Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Paule LAMOTTE, Jacques RENAUD

ABSENTS: Xavier BERTRAND, Valérie PECRESSE, Samira AIDOU, Elvira JAOUEN, Nicole COLIN, Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Arnaud DUMONTIER, Daniel DESSE, Alexis PATRIA, Alain BATTAGLIA, Géraud MADELAINE, Yves CHERON

Ont donné mandat de voter en leur nom : Manöelle MARTIN (pouvoir à Alain RINCHEVAL), Denis PYPE (pouvoir à Didier RUMEAU), Nathalie LEBAS (pouvoir à Paule LAMOTTE), Anthony ARCIERO (pouvoir à Patrice MARCHAND), Damien DELRUE (pouvoir à Jacques RENAUD), Frédéric SERVELLE (pouvoir à Daniel FROMENT), Pascale LOISELEUR (pouvoir à Jean-Pierre VAN GEERSDAELE).

Assistaient également : Bernard FLAMENT, Président de la Commission « Patrimoine historique et culturel », André GILLOT, Président de la Commission « Développement économique », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel FROMENT est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 16 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

3 – PROJET D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES DANS LA CARRIERE DU HAUT MONTEL

Monsieur MARCHAND accueille le représentant de la commune de Brasseuse.

Monsieur MARCHAND rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un examen par le Bureau du Parc, à deux reprises, le 17 mars 2016 et le 29 mars 2017.

Il précise que le projet initial était de nature à remettre en cause la grande richesse écologique de ce site et interrogeait sur la circulation des poids-lourds.

Il ajoute que la deuxième version du projet n'apportait aucune évolution sur la localisation des déchets stockés et ne répondait pas à l'enjeu de préservation du patrimoine naturel.

Il rapporte que cette troisième version d'avant-projet sommaire a fait l'objet de plusieurs évolutions de nature, notamment, à préserver un réseau fonctionnel de pelouses et ourlets.

Il demande à Jean-Luc HERCENT de présenter le dossier.

Jean-Luc HERCENT rappelle les enjeux, présente les évolutions du dossier et les questions d'accès et de circulation des camions. Puis il donne lecture des différents points qui devraient faire l'objet d'une attention particulière et être précisés dans le dossier d'enregistrement. Il s'agit notamment :

- d'affiner/améliorer les zones de contacts entre secteurs remblayés et milieux naturels, notamment au nord (mare) et au sud-ouest ;
- de répondre pleinement aux exigences de la séquence « Eviter-réduire-compenser » que tout projet doit suivre et, dans ce cadre, d'identifier les compensations nécessaires aux impacts résiduels sur les milieux et les espèces et de proposer des engagements pérennes (mesures réglementaires, foncières ...) pour garantir la conservation du patrimoine naturel du site ;
- de restaurer les chemins préalablement existants ;
- de proposer un plan de circulation acceptable pour les communes concernées.

Monsieur MARCHAND demande quelle est la position de la commune de Brasseuse sur ce dossier.

Le représentant de la commune de Brasseuse répond que la commune de Brasseuse est peu impactée. Il observe que les enjeux écologiques sont préservés et qu'il reste à traiter la question des accès et de la circulation des camions.

Monsieur FLAMENT remarque que, lors de l'exploitation de la carrière, les camions de la SAMIN empruntaient ces petites routes. Il ajoute qu'ensuite les camions partaient vers le nord et ne traversaient donc pas entièrement la commune de Villeneuve-sur-Verberie.

Les membres du bureau examinent les possibilités de circulation des camions, puis en déduisent qu'il semble très difficile de ne pas traverser Villeneuve-sur-Verberie.

Monsieur MARCHAND propose de donner un avis favorable de principe à ce dossier, considérant les évolutions notables du projet, et d'y ajouter les points pour lequel des réponses devront être apportées lors de l'élaboration du dossier réglementaire.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cet avis.

4 - PROJET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) EN LIEN AVEC UNE CARRIERE DE SABLON A SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Monsieur MARCHAND explique que la communauté de communes Carnelle – Pays de France a sollicité l'avis du Parc sur un dossier concernant la commune de Saint-Martin-du-Tertre, dans le périmètre d'étude de la nouvelle charte du Parc.

Il explique que la Société Picheta exploite depuis les années 1980, un gisement de sablon sur la commune de Saint-Martin-du-Tertre et que depuis 2009 cette activité est couplée à une installation de stockage de déchets non dangereux dédiée aux déchets de construction contenant de l'amiante.

Il rapporte qu'en 2016, elle a obtenu une autorisation d'extension du périmètre de la carrière de sable sur une superficie de 18 ha et qu'en 2017, elle a déposé une demande d'autorisation d'extension de l'ISDND dédiée à la réception de déchets, extension de l'installation incluse dans le même périmètre d'extension de la carrière.

Il précise que c'est ce dossier qui est actuellement en cours d'instruction et qui fait l'objet de cet avis.

Il demande à Jean-Luc HERCENT de présenter le dossier.

Jean-Luc HERCENT explique que le terrain concerné par le projet figure dans la Charte révisée en zone d'enjeu pour l'exploitation des carrières ainsi qu'en zone d'intérêt et de sensibilité paysagère.

Il expose le projet, et notamment la remise en état et les mesures écologiques et paysagères proposées par Picheta.

Monsieur MARCHAND demande si Picheta achète le bois.

Jean-Luc HERCENT répond que Picheta achète une partie du bois et qu'il passe une convention avec le propriétaire pour l'autre partie afin que ce dernier adopte des mesures de gestion favorables à la biodiversité (maintien d'îlots de vieillissement et de sénescence) pour lesquelles la société le rémunère.

Monsieur MARCHAND observe que l'avis proposé est favorable, sans observation. Il souligne que c'est assez rare.

Monsieur RENAUD confirme que ce projet a été bien préparé et que le dossier est de très bonne qualité.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cet avis favorable.

5 - MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR L'ETUDE DE LA RECONVERSION DE FERMES A VER-SUR-LAUNETTE

Monsieur RENAUD, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », présente le projet.

Il explique que deux sites sont concernés :

- la ferme dépendant du domaine de Saint-Sulpice-La Ramée à Loisy, située en entrée nord de ce hameau de la commune de Ver-sur-Launette ;

- une petite ferme, désaffectée, située à l'angle de la rue des Bons Voisins (RD 84), rue principale du village de Ver-sur-Launette, et de la ruelle du Curé en contre-bas de l'église.

Il rapporte que l'objectif d'aménagement est de redonner une fonction aux différents bâtiments de ces corps de ferme en préservant leur caractère architectural et que, pour cela, différentes hypothèses de reconversion des bâtiments doivent être envisagées dans le cadre d'un parti d'aménagement global.

Il ajoute que cette étude permettra de déterminer un programme et des principes de composition architecturale et urbaine pouvant être traduits dans une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre du plan local d'urbanisme de la commune.

Il précise que le coût de cette mission est 14 160 € TTC pour la ferme Saint-Sulpice-La Ramée et de 9 120 € TTC pour l'autre ferme. Le Parc serait maître d'ouvrage et la commune de Ver-sur-Launette participerait à hauteur de 20% du montant de l'étude.

Il explique que, dans la consultation, le deuxième site était en option et que, eu égard au coût de l'étude, la commune ne souhaite pas retenir cette option.

Monsieur RENAUD estime que ce site, en cœur de bourg, est stratégique et juge qu'il serait pertinent qu'une étude plus légère soit faite malgré tout, afin de pouvoir réaliser une OAP.

Il propose de demander au bureau d'études de chiffrer une OAP, d'en discuter avec Monsieur CHERON, Maire de Ver sur Launette, et de financer, si ce dernier le valide, cet ajout d'étude, estimé sans doute à 3 000 €.

A l'unanimité, le Bureau valide l'étude de la ferme de Saint-Sulpice-La Ramée, valide une étude pour inscrire une OAP pour la ferme du centre bourg et décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour les financer.

6 - MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE ARBORE

Monsieur RENAUD, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage », présente les projets, détaillés dans le rapport.

1/ la demande de la commune de PLAILLY pour le renouvellement des arbres fruitiers à la Cavée du Gué.

2/ la demande de M. François-Xavier BRIDOUX pour la plantation d'un cerisier de variété ancienne et locale sur la commune de Senlis

3/ la demande de la commune de MONT L'EVEQUE pour la conception de 3 massifs fleuris

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les dossiers ainsi présentés et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine arboré pour les financer.

Monsieur RENAUD rappelle qu'un appel à candidature du verger doublon au verger conservatoire de l'Abbaye de Chaalis a été envoyé le 19 octobre à toutes les communes et aux sites (Domaine de Chantilly, Parc Jean Jacques Rousseau, etc.) du Parc.

Il explique que six candidatures ont été reçues mais qu'aucun des terrains visités ne dispose d'assez d'espace pour planter tous les arbres disponibles.

Il propose aux membres du Bureau de poursuivre la recherche d'un terrain propice pour accueillir l'ensemble des greffons, quitte à laisser les greffons encore un an en pépinière. Il estime qu'il serait très regrettable de disperser les arbres.

Il ajoute qu'il doit être possible de trouver un terrain.

Monsieur MARCHAND signale que la commune de Gouvieux possède un terrain mais qui est très calcaire et risque de ne pas convenir.

Monsieur RENAUD indique qu'il a un terrain communal de 8 000m² à Châtenay-en-France, qui conviendrait très bien mais qu'il doit faire chiffrer l'entretien avant de prendre une décision.

Madame LAMOTTE explique qu'elle avait proposé à Asnières sur Oise, dans un premier temps, un terrain communal qui fait 5 000m², à proximité du verger communal mais que la charge de l'entretien des premières années l'a fait renoncer.

Monsieur MARCHAND se demande si le Parc ne pourrait pas prendre en charge l'entretien du verger, au moins les premières années.

Monsieur MARCHAND propose donc de ne pas attribuer pour l'instant les arbres, de demander à Sylvain DROCOURT d'expertiser les différents terrains et de chiffrer le coût de l'entretien de ce verger.

Le Bureau valide cette proposition.

7 – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION DES DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET DU BOIS DU ROI » ET « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc est structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (ZPS) et « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC).

Il ajoute que le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France, qui en a assuré l'animation depuis 2014, et que, le 13 décembre prochain, il sera procédé au renouvellement de la désignation du Président du COPIL et de la structure animatrice, le Parc étant candidat pour poursuivre l'animation (décision du Bureau du 29 mars 2017).

Il explique que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- suivis scientifiques et techniques
- information, communication et sensibilisation
- veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- évaluation des incidences des projets
- gestion administrative et financière
- gouvernance du site

Il rappelle que cette animation est prise en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

Il présente le programme d'actions proposé pour 2018, qui s'inscrit dans la continuité de l'animation des dernières années et couvre les volets suivants :

- contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires

- Réalisation de suivis scientifique et technique (Engoulevent d'Europe, Pics...)
- Information, communication, sensibilisation (actions vis-à-vis des organisateurs de manifestations sportives...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

Il précise que le Parc sollicitera le concours d'un bureau d'études pour assurer une partie de cette animation (notamment les suivis scientifiques et techniques), à défaut d'un chargé de mission Natura 2000.

Il présente les dépenses prévisionnelles :

| | |
|--------------------------|----------|
| Frais de personnel | 10 000 € |
| Coûts indirects(forfait) | 1 500 € |
| Prestation de service | 26 160 € |
| Total | 37 660 € |

Il explique que ce programme d'actions pourra être financé par l'Europe (55.2 % FEADER) et l'Etat (44.8 %).

Il propose au Bureau de valider le programme d'actions et le plan de financement pour 2018 et de solliciter l'Etat et l'Europe.

A l'unanimité, le Bureau valide le programme d'actions et le plan de financement 2018 pour l'animation des DOCOB des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (ZPS) et « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » et autorise le Président à solliciter l'Etat et l'Europe sur la base de ce programme d'actions

8 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS D'ILE-DE-FRANCE.

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il a reçu une lettre de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France sollicitant l'avis du Parc sur le projet de Schéma Régional de développement du tourisme et des loisirs d'Ile-de-France.

Il présente les termes de l'avis proposé dans le rapport.

Il se réjouit que les Parcs naturels régionaux soient spécifiquement cités dans la stratégie touristique de la Région.

Monsieur GILLOT pose la question des liens entre les deux Régions.

Sylvie CAPRON répond que le schéma identifie des territoires touristiques pouvant faire l'objet d'un Contrat régional de destination, permettant de concentrer les moyens d'intervention de la Région. Elle indique que parmi ces territoires est inscrit le territoire de « Roissy – Pays de France », englobant le secteur de Roissy, du Bourget, Ecouen, l'Abbaye de Royaumont et plus largement le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cet avis.

9 - CONVENTION DE GESTION D'UN SERVEUR MUTUALISE ET DE SES APPLICATIONS, ENTRE LES QUATRE PNR FRANCILIENS

Monsieur MARCHAND explique qu'afin de mutualiser les moyens financiers et humains sur des projets communs aux quatre Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France, un serveur web mutualisé a été mis en place durant l'année 2016 et que plusieurs outils ont d'ores et déjà été déployés sur ce serveur commun : un inventaire du patrimoine bâti, l'outil GEOTREK qui permet de publier les itinéraires de randonnées des territoires de chaque Parc, l'outil GEONETWORK qui permet de publier les métadonnées conformément aux obligations de la directive INSPIRE, et plusieurs bases de données statistiques et thématiques.

Il rapporte que les 4 Parcs ont l'opportunité d'installer sur ce serveur mutualisé le logiciel GEO (qui remplace le logiciel actuel de notre WEBSIG) et son complément GEOobservatoire, des logiciels permettant à chaque Parc de développer ses outils de cartographie en ligne et de bénéficier d'une interface web dédiée à la publication d'indicateurs d'évolution du territoire.

Il indique que pour notre Parc, cela permettra de faire évoluer le Websig actuel vers une solution plus performante, et sur un serveur plus puissant.

Il explique que les Parcs franciliens souhaitent formaliser leurs engagements dans une convention, en précisant les modalités de financement du serveur mutualisé et de ses applications, ainsi que les charges annuelles qui y sont associées.

Il souligne les intérêts de ce programme :

- La nécessité pour le Parc de faire évoluer le WEBSIG vers le logiciel GEO, en migrant sur un nouveau serveur plus puissant,
- L'intérêt pour le Parc de mutualiser les coûts de fonctionnement et de maintenance du serveur avec les autres parcs franciliens (soit une économie de 48 % par rapport au coût de notre serveur actuel),
- L'intérêt de poursuivre la collaboration avec les autres parcs franciliens autour de services web mutualisés (dont GEOTREK),
- L'intérêt de compléter le WEBSIG actuel avec un observatoire permettant de publier régulièrement des indicateurs de suivi de l'évolution du territoire (et de la mise en œuvre de la Charte).

Sylvie CAPRON rappelle que l'évolution du Websig en un Système d'Informations Territorialisées mutualisé avec les PNR franciliens fait l'objet d'une fiche d'opération qui valide et couvre la participation financière du Parc prévue par l'annexe I de la convention,

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette convention et autorisent le Président à la signer.

10 – PRESENTATION DE L'ETUDE « VALEUR SPECIFIQUE DE L'ACTION DES PARCS NATURELS REGIONAUX »

Monsieur MARCHAND informe qu'un groupe de chercheurs a réalisé une étude visant à préciser les spécificités des Parcs, à caractériser l'originalité de leur action et mettre en évidence des indicateurs quantitatifs et qualitatifs témoignant de l'impact de leurs actions sur leur territoire.

Il rapporte que cette étude a été éditée par la Fédération des Parcs, à l'occasion des 50 ans des PNR et qu'elle se compose d'un argumentaire de 20 pages et de fiches thématiques synthétiques.

Il explique qu'il a trouvé cette étude très intéressante et se propose donc d'en présenter les principaux points aux membres du Bureau.

Monsieur MARCHAND et Sylvie CAPRON présentent cette étude.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, la séance est levée à 21H00.

Daniel FROMENT

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

POINT SUR LA REVISION DE LA CHARTE

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : POINT SUR LA REVISION DE LA CHARTE

Le Parc achève la finalisation du projet de Charte avec l'élaboration des annexes, notamment du plan de financement sur 3 ans.

Il a adressé des propositions aux Régions, maitres d'ouvrage de la procédure de révision (cf. document vu en séance du Bureau du 16 novembre dernier).

Des réunions avec les services du Parc, des Régions, des Départements et de l'Etat ont été menées.

Au cours de ces réunions, les enveloppes financières ont été données par les Régions, tant au niveau du fonctionnement du Parc que du programme d'actions triennal prévisionnel.

La Région Ile-de-France reprend à sa charge le financement du Département du Val d'Oise. Cette décision entre dans le cadre d'un accord plus global que la Région Ile-de-France a passé avec les départements franciliens.

Les dépenses ont été ajustées aux enveloppes des Régions, le programme d'actions a été revu.

Il est proposé de prendre connaissance du nouveau projet de plan de financement.

Par ailleurs, suite à la présentation du Parc devant le Conseil municipal d'AUMONT et comme évoqué lors du Bureau du 16 novembre dernier, il est proposé d'ajouter, dans les statuts à l'article « 9.3 - Fonctionnement du Bureau » une formule d'arbitrage qui vise à permettre de régler des conflits dans lesquels le Parc se trouve pris à parti entre des membres du syndicat mixte du Parc.

Il est ainsi proposé la rédaction suivante :

« En cas de dossier opposant, de façon conflictuelle, deux membres du Syndicat mixte du Parc, pour lequel l'avis et/ou l'action du Parc sont sollicités, le Bureau engage toutes les études techniques et juridiques nécessaires visant à éclairer le débat, en particulier la compatibilité du projet avec la Charte du Parc. Il reçoit au Bureau, pour audition, les différentes parties prenantes du dossier.

Puis, chaque partie désigne un avocat, les deux avocats désignent un troisième avocat de façon consensuelle. Le tribunal arbitral, ainsi constitué, prend connaissance de l'ensemble des éléments relatifs au dossier; il peut procéder à des investigations complémentaires ; il formule un avis technique et juridique final sur le dossier, sur la base de la Charte du Parc, dans le respect des délais requis. Cet avis s'impose aux parties en cause et au Bureau ».

Je vous propose d'en débattre.

PLAN DE FINANCEMENT 2019/2020/2021

FONCTIONNEMENT ANNUEL DE LA STRUCTURE

La Charte 2004/2016 avait pris le parti d'un mode de fonctionnement économe et d'une équipe resserrée, constituée quasi exclusivement d'experts.

Le fonctionnement du Parc (hors fonds de roulement) s'élève à environ 1 200 000 €.

Ce budget a permis jusqu'en 2015 la prise en charge d'une équipe de 17 agents permanents

- Directrice
- Chargé de mission Patrimoine naturel et réseaux écologiques
- Charge de mission Ressources naturelles, énergie, climat
- Chargée de mission Agriculture/forêt
- Urbaniste
- Architecte
- Chargée de mission Paysages
- Chargée de mission Tourisme
- Charge de mission Patrimoine historique et culturel
- Chargée de mission Education à l'environnement et au territoire
- Chargée de communication
- Chargé de mission SIG – Evaluation
- Chargé de mission développement économique
- Responsable administratif et financier
- 3 secrétaires

Jusqu'en 2016, l'Etat participait au fonctionnement du Parc à hauteur de 120 000 €. Depuis 2017, sa participation est de 100 000 € pour le fonctionnement (et 20 000 € sont réservés au programme d'actions).

En raison de la modification de l'aide de l'Etat, mais aussi à défaut de revalorisation des cotisations, le budget ne permet plus de conserver une équipe de 17 personnes et le poste de chargé de mission développement économique n'a pas été remplacé après le départ de la chargée de mission en 2015.

Il est proposé de conserver le même principe de rationalisation et d'économie budgétaire, tout en

- **retrouvant le poste de chargé de mission développement économique**
- **permettant au Parc de faire face à l'augmentation de son périmètre.**

Le poste de chargé de mission développement économique sera financé avec les cotisations de l'ensemble des partenaires, y compris des communes.

Par ailleurs, concernant l'augmentation du périmètre, deux hypothèses avaient été élaborées et présentées aux Régions (hypothèses d'un périmètre à 86 communes et périmètre à 70 communes).

C'est l'hypothèse des 70 communes qui a été retenue.

L'équipe pourra ainsi être renforcée à raison de 3 postes supplémentaires :

- 1 poste pour la mission architecture, urbanisme, paysage
- 1 poste pour la mission environnement
- 1 agent administratif

Le budget pour le fonctionnement annuel du syndicat mixte serait ainsi le suivant :

Dépenses :

| | |
|---|--------------------|
| 011 Charges à caractère général | 300 000 € |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 1 000 000 € |
| 065 Autres charges de gestion courantes | 20 000 € |
| 066 Charges financières | 5 000 € |
| 022 Dépenses imprévues | 25 000 € |
| Total dépenses de fonctionnement | 1 350 000 € |

Recettes :

| | |
|---|--------------------|
| Etat | 100 000 € |
| Communes - 2.66 €/habitant * | 328 000 € |
| Région Hauts-de-France | 370 000 € |
| Région Ile-de-France | 185 000 € |
| Département Oise | 245 000 € |
| Département Val d'Oise – frais de structure pris en charge par la Région Ile-de-France dans le cadre d'un accord régional. | 122 000 € |
| Total recettes | 1 350 000 € |

* : Des modalités spécifiques s'appliquent pour les communes partiellement comprises (le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc).

PROGRAMME D' ACTIONS TRIENNAL PREVISIONNEL 2019/2020/2021

Il est proposé le programme d'actions triennal suivant :

Orientation N°1 : Préserver et favoriser la biodiversité

Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|----------------------|---------------------|
| Assistance technique et scientifique à la mise en œuvre d'études et d'actions en faveur du patrimoine naturel remarquable | 150 000 € | 150 000 € |
| Etudes écologiques, plans de gestion, étude pour l'élaboration d'une stratégie de sites de compensation | 80 000 € | 80 000 € |

| | | |
|---|----------|----------|
| Restauration écologique de milieux naturels d'intérêt | 75 000 € | 75 000 € |
|---|----------|----------|

Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|----------------------|---------------------|
| Programme de conservation de la flore menacée | 45 000 € | 45 000 € |
| Actions en faveur des variétés fruitières anciennes | 50 000 € | 150 000 € |

Mesure 3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|--|----------------------|---------------------|
| Lutte contre les espèces exotiques envahissantes | 15 000 € | 15 000 € |

Orientation N°2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|----------------------|---------------------|
| Actions pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces boisés | 50 000 € | 100 000 € |

Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|--|----------------------|---------------------|
| Restauration de corridors écologiques en milieux ouverts | 50 000 € | 50 000 € |

Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| Restauration de zones humides | 50 000 € | 250 000 € |

Orientation N°3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

Mesure 10 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|--|----------------------|---------------------|
| Mise en œuvre de politiques de déplacements actifs et alternatifs à la voiture en soli-solisme | 100 000 € | 100 000 € |
| Démarches de plans de déplacement entreprises | 50 000 € | 80 000 € |

Orientation N°4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

Mesure 12 : Réussir la densification des tissus bâtis

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|--|----------------------|---------------------|
| Elaboration d'études urbaines | 350 000 € | 350 000 € |
| Elaboration d'études foncières ou de principes d'aménagement urbains | 120 000 € | 150 000 € |
| Concours sur les nouvelles typologies architecturales | 80 000 € | 80 000 € |

Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction

| ACTION | PART CONTRAT DE PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|----------------------|---------------------|
| Porter à connaissance environnemental pour les communes | 50 000 € | 50 000 € |
| Actions en faveur de la rénovation énergétique du bâti | 100 000 € | 200 000 € |
| Actions pour une politique de sobriété énergétique | 100 000 € | 200 000 € |

Orientation N°5 : Faire du paysage un bien commun

Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Programme « patrimoine arboré, patrimoine végétal, et haies » | 200 000 € | 300 000 € |
| Programme pour une gestion durable des espaces verts | 100 000 € | 100 000 € |
| Etudes de principes d'aménagement paysager | 200 000 € | 250 000 € |
| Elaboration de cahiers de recommandations architecturales | 150 000 € | 150 000 € |
| Actions de restauration d'anciens chemins ruraux | 100 000 € | 250 000 € |
| Signalisation d'information locale | 100 000 € | 250 000 € |

Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Inventaire du patrimoine | 80 000 € | 80 000 € |
| Réhabilitation du patrimoine rural | 300 000 € | 450 000 € |
| Développement d'outils de valorisation du patrimoine (plaquettes de découverte du patrimoine, outils de médiation dans les sites, etc.) | 100 000 € | 150 000 € |

Orientation N°6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|------------------------------|-----------|---------------------|
| Expertises environnementales | 120 000 € | 120 000 € |

Mesure 16 : Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|--|-----------|---------------------|
| Etude – potentiel énergie renouvelable | 40 000 € | 60 000 € |

Mesure 20 : Economiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Plan de paysage du gisement de carrière de pierre de St Maximin | 30 000 € | 60 000 € |

Orientation N°8 : Accompagner le développement des activités rurales

Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Identification des espaces agricoles fragilisés | 60 000 € | 60 000 € |
| Fonds d'intégration paysagère des bâtiments agricoles | 90 000 € | 400 000 € |
| Actions en faveur des circuits courts agricoles | 50 000 € | 250 000 € |

Orientation N°9 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable

Mesure 26: Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|--|-----------|---------------------|
| Etudes pour l'aménagement qualitatif des zones d'activités (requalification, densification, reconversion...) | 50 000 € | 70 000 € |

Mesure 27 : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Etudes économiques – filière construction durable | 50 000 € | 100 000 € |

Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Démarches d'écologie industrielle et territoriale | 50 000 € | 100 000 € |

Orientation N°10 : Développer l'économie touristique

Mesure 29 : Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'activité touristique

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Implantation de nouveaux Relais Informations Services | 30 000 € | 30 000 € |
| Documents touristiques | 40 000 € | 40 000 € |
| Développement de la marque Valeur Parc | 10 000 € | 10 000 € |

Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Fermeture des chemins ruraux à la circulation motorisée | 30 000 € | 30 000 € |
| Création d'itinéraires pédestres et vélos | 80 000 € | 80 000 € |
| Création d'un produit « Grand tour pédestre » du Parc | 10 000 € | 10 000 € |

| | | |
|--|----------|----------|
| Etude pour un projet d'hébergement de groupe | 10 000 € | 50 000 € |
|--|----------|----------|

Orientation N°11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Programme de communication | 250 000 € | 250 000 € |
| Aide à la création de sentiers pédagogiques | 30 000 € | 45 000 € |
| Programme de sensibilisation "Grand-public | 30 000 € | 30 000 € |

Mesure 32 : Eduquer et impliquer dès le plus jeune âge

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|---|-----------|---------------------|
| Programmes pédagogiques dans les écoles | 200 000 € | 200 000 € |

Orientation N°12 : Changer nos comportements

Mesure 33 : Des collectivités engagées dans une démarche éco-responsable et exemplaire

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|--------------------------|-----------|---------------------|
| Campagnes éco-citoyennes | 35 000 € | 35 000 € |

Evaluation, Maison du Parc et équipement

| ACTION | PART PARC | COUT DE L'OPERATION |
|----------------------------------|-----------|---------------------|
| Evaluation – élaboration d'un T0 | 50 000 € | 50 000 € |
| Travaux à la Maison du Parc | 200 000 € | 200 000 € |
| Signalétique | 50 000 € | 50 000 € |
| Equipement du Parc | 150 000 € | 150 000 € |

TOTAL DE LA PART PARC DANS LE PROGRAMME TRIENNAL : 4 510 000 €.

RECETTES

| | |
|---|--------------------|
| Participation de l'Etat | 60 000 € |
| Région Hauts-de-France | 1 430 000 |
| Région Ile-de-France | 1 010 000 € |
| Département Oise | 1 340 000 € |
| Département Val d'Oise – prises en charge par la Région Ile-de-France dans le cadre d'un accord régional. | 670 000 € |
| TOTAL | 4 510 000 € |

A ces recettes du Contrat de Parc seront mobilisées, en fonction des opérations d'autres subventions de l'État, de l'Union européenne, de l'Agence de l'eau, de l'ADEME, de tous les partenaires privés ou publics intéressés, ainsi que la participation des communes ou des groupements de communes directement concernés.

**DEMANDE DE SUBVENTION
A LA DREAL HAUTS DE FRANCE
POUR UN PROJET EN FAVEUR
DES POLLINISATEURS SAUVAGES**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DREAL HAUTS DE FRANCE POUR UN PROJET EN FAVEUR DES POLLINISATEURS SAUVAGES

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur dans la pollinisation d'une grande partie des plantes à fleurs, sauvages ou cultivées. En Europe, c'est 84 % des espèces végétales cultivées et 80 % des espèces végétales sauvages qui dépendent de la pollinisation par les insectes.

Compte tenu de l'enjeu de la pollinisation, le déclin des insectes est une préoccupation majeure à l'origine de l'élaboration d'un plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages sur la période 2016-2020.

L'objectif du PNA vise, dans un premier temps, à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages. Il ambitionne à terme de stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et leur service de pollinisation :

- En préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- En préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a signé une convention avec le Ministère de l'écologie afin d'inciter les Parcs à s'engager pour les insectes pollinisateurs sauvages.

En 2016, dans la perspective de la mise en place d'actions inter-parcs avec les PNR franciliens, un projet en faveur des pollinisateurs sauvages avait été élaboré. La région Île-de-France n'ayant pas confirmé le financement des actions inter-parcs, le projet ne s'était pas concrétisé.

Par ailleurs, l'accompagnement des communes du Parc dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts et les actions de fleurissement a mis en évidence l'intérêt de prendre en compte les pollinisateurs sauvages dans ces actions.

Il est proposé de contribuer au PNA « France terre de pollinisateurs pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages » en mettant en œuvre différentes actions :

- Réalisation d'inventaires des abeilles sauvages dans des espaces verts communaux, des sites sportifs et dans des sites naturels,
- Organisation de formations, conférences, visites pour différents publics (élus et agents communaux, correspondants Parc, habitants...),
- Elaboration de fiches techniques,
- Production d'outils de communication (plaquette, brochure...).

qui s'inscrivent dans les 3 axes du PNA :

- Des connaissances à acquérir et à consolider pour agir efficacement (axe 1)
- Un meilleur partage de la connaissance et une sensibilisation (axe 2)
- Des pratiques vertueuses à promouvoir auprès des différents gestionnaires d'espaces (axe 3)

L'Association Des Entomologistes de Picardie (ADEP) serait chargée de mettre en œuvre ce programme d'actions sur 2 ans (2018-2019). Cette contribution de l'ADEP est estimée à 20 000€. (Cf. devis en annexe).

Depuis 2017, la DREAL alloue 100 000 € au fonctionnement du Syndicat mixte et propose de financer une action du Parc, à hauteur de 20 000 €, sous réserve que cette action entre dans les priorités du Ministère de l'environnement.

Le Parc propose de solliciter un financement spécifique de l'Etat (DREAL Hauts de France) afin de prendre en charge le coût de la mise en œuvre de ces actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

Je vous propose de valider le programme d'actions et de solliciter l'Etat.

Mise en valeur et actions de conservation des abeilles sauvages dans le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France.

(Aperçu de la biodiversité locale & appui technique aux communes)



Porteur de projet

Structure

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (ci-après dénommé PNR Oise – Pays de France) 48 rue d'Hérivaux - 60 560 ORRY-la-VILLE, représenté par son Président, Monsieur Patrice MARCHAND

Opérateur

Structure

ADEP Association des Entomologistes de Picardie

N° SIRET : 420 685 075

Adresse du siège : 17 rue James de Rothschild – 60200 COMPIEGNE

Téléphone : |0|3|4|4|8|3|2|2|7|2|

Courriel : secretariat@adepentomo.fr

Site : <http://adepentomo.fr/>

Représentant légal

Yvinec Jean-hervé

Fonction : Président

Téléphone : |0|6|5|1|8|7|7|0|7|7|

Courriel : jhyvinec@free.fr

Responsable de projet

Vidal Emmanuel

Fonction : bénévole ADEP

Téléphone : 06 37 40 32 55

Courriel : vidalmanu80@gmail.com

Mission de la structure

L'ADEP est une association naturaliste régionale qui œuvre en partenariat avec de nombreux acteurs régionaux et nationaux. L'ADEP est une association créée en 1988 et reconnue d'intérêt général.

Objet statutaire :

- le recensement et l'étude des insectes de Picardie ;
- l'organisation de stages de formation et d'actions de communication dans le domaine de l'entomologie ;
- la réalisation d'outils pédagogiques ou d'expertises, de documents et de publications contribuant à une meilleure connaissance et prise en compte des insectes ;
- la protection des insectes et la conservation de leurs habitats.

Domaine d'intervention :

L'ADEP intervient dans le domaine de l'entomologie et arachnologie soit seule soit en partenariat avec d'autres structures. Elle a développé une expertise en matière d'étude des insectes en Picardie et sur un nombre important de groupes d'insectes. Son objectif est d'étudier la faune entomologique régionale et de porter à connaissance les données, notamment par l'intermédiaire de son bulletin et de catalogues régionaux.

Compétences de l'ADEP au projet (E. Vidal)

- détermination à l'espèce des abeilles sauvages depuis 2011 en Picardie ;
- membre de l'association nationale l'Observatoire des abeilles (oabeilles.net) ;
- publications de notes et articles (Vidal, 2013, 2014, 2016 dont un numéro spécial) ;
- expérience en communications / animations sur le thème des abeilles sauvages : stands associatifs, conférences à l'attention des divers types de publics (grand public, universitaire), sortie nature, reportages télévisuels locaux.

Identification de l'action

Intitulé du projet

Mise en valeur et actions de conservation des abeilles sauvages dans le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France. Aperçu de la biodiversité locale & appui technique aux communes.

Contexte du projet

Le PNR OPF a souhaité développer la thématique des « insectes pollinisateurs sauvages » dans la prise en compte de la biodiversité associée à son territoire. Parmi les pollinisateurs, seul le groupe phare que sont les abeilles sauvages a été retenu pour ce projet. La problématique de conservation des insectes pollinisateurs sauvages en zone urbaine et périurbaine est l'axe principal de réflexion. Dans une moindre mesure, des milieux naturels, seront explorés pour permettre des comparaisons de richesse spécifiques et rendre compte globalement de la biodiversité des abeilles sauvages sur le territoire du PNR OPF. Des expérimentations de fleurissements et d'aménagements en zones urbaines ou périurbaines vont être tentés avec le concours actifs de quelques communes du PNR OPF. Certaines des réalisations de fleurissements vont utiliser des semences locales de fleurs sauvages indigène à la région. Ce choix doit permettre de potentialiser l'attractivité et la longévité des espaces verts à l'attention des abeilles sauvages. L'intention est aussi de sensibiliser le public aux notions de « gestion différenciée », « biodiversité », « sauvages » et « délaissés » notamment en zones périurbaines. Les retours d'expériences viendront illustrer par l'exemple une série de *fiche action* plus théorique qui seront créés à l'attention des élus et des agents techniques et des habitants du territoire. Il est espéré que cette stratégie locale et concrète motivera d'autres communes à s'emparer du sujet. Dans ce cadre, le PNR OPF accompagnera un opérateur, l'association des entomologistes de Picardie, dans un plan d'actions localisées qui comporte 6 actions pour trois orientations de travail :

- Accompagner les communes vers une prise en compte des pollinisateurs sauvages
- Acquérir un aperçu de la biodiversité des abeilles sauvages sur le territoire du PNR
- Communications et animations

Localisations

Parc naturel Oise – Pays de France. Quelques communes sont d'ores et déjà identifiées : Orry-la-Ville, Plailly, Ver-sur-Launette, Vineuil-Saint-Firmin, Gouvieux, Apremont et Fontaine-Chaalis.

Calendrier prévisionnel

Le projet s'échelonne sur 2 années. Il débutera vers mars 2018 pour s'achever vers mars 2020. En 2018 aura lieu une nécessaire période de pré-échantillonnage entomologique sur une dizaine de sites avec définition des stratégies locales de fleurissement et d'aménagements. Des expérimentations de fleurissements auront lieu majoritairement à l'automne 2018 et/ ou en début de printemps 2019 ainsi que des actions de valorisations et de communications par des partenaires bénéficiaires et associés.

Les actions de formation et de sensibilisations seront réparties sur les deux années.

Réalisation et mise en œuvre

Objectifs généraux du projet

- Inciter et accompagner les communes à produire des actions de terrain durables en faveur des abeilles sauvages notamment par des fleurissements et aménagements spécifiques sur l'espace communal.
- Sensibiliser et faire connaître les problématiques de maintien des abeilles sauvages auprès des populations locales.

Descriptif des actions et livrables

Accompagner les communes vers une prise en compte des pollinisateurs sauvages

► 1 - Conseiller et mettre en œuvre des fleurissements spécifiques sur des zones pilotes.

Contexte et mise en œuvre. Au cours de la période de projet (2018-2019) l'ADEP proposera, en fonction du contexte environnemental et paysager, une évolution de fleurissement (structurations, surfaces, prairies fleuries, massifs monofloraux, massifs polyfloraux...). Les semences sauvages indigènes, proviendront de l'entreprise *Le jardin du naturaliste* (cf. « Partenaires »). Cette entreprise est le partenaire non bénéficiaire mais incontournable du projet. Le recours aux semences sauvages indigènes, très souvent conseillé dans des documents de gestion au bénéfice des pollinisateurs, souffre, pour être appliquée, du manque crucial de producteur local. L'occasion de pouvoir appliquer concrètement cette recommandation est un impératif. Sauf en cas d'imprévu, il ne sera pas conseillé de fournisseur concernant des éléments de flore horticole mais cette dernière ne sera pas recommandée auprès des communes sauf dans certains cas particuliers.

Il est prévu de faire le point sur les options de fleurissements / aménagements avec les communes début 2018 afin que les commandes puissent être passées et les travaux engagés dès 2018 à mars 2019. Des traces photographiques des travaux seront produites afin d'illustrer dans un second temps des fiches de conseils techniques.

► 2 - Elaboration de fiches *action* à l'attention des communes et de leur personnel technique relatives à la prise en compte des abeilles sauvages dans leurs espaces urbains et périurbains.

Contexte et mise en œuvre. Il existe de nombreux documents, publiés ou téléchargeables, qui fournissent des conseils pour rendre attractif les espaces verts pour la petite faune, notamment « en ville ». Ces documents sont souvent, insuffisamment spécifiques, en englobant tous les pollinisateurs et/ou en amalgamant la typologie des milieux à investir. Les conseils d'aménagements en faveur des abeilles sauvages sont très souvent polarisés sur l'installation de structures (nichoirs en bois, terre, tant aérien que souterrain, voire, spirale aromatique, bac à sable grillagé au sol, muret à joint poreux...) pour accueillir des abeilles sauvages, en ciblant les jardins des particuliers. Dans ces documents, l'installation d'une ruche au jardin, pour l'espèce sociale *Apis mellifera*, est également plébiscitée, une action qui risque cependant d'être antagoniste avec celle du maintien de la diversité des abeilles sauvages dans le milieu ciblé. Il existe quelques documents, élaborés par des spécialistes des abeilles sauvages, qui présentent un panel de plantes réellement intéressantes mais mentionnent des orientations de gestion différenciées plus ou moins détaillées / illustrées.

L'ADEP propose de produire 8 fiches dites *actions* ou *pratiques* (prévisionnel) de conseils techniques formalisés pour implanter des fleurissements favorables à l'accueil et au maintien des abeilles sauvages en s'appuyant sur des emprunts à la littérature, sur l'expérience acquise du responsable de projet et pour partie, sur des expérimentations de terrain réalisées sur le territoire du PNR OPF tout en prenant en compte des commentaires

et avis des agents techniques et élus qui auront pu être recueillis. 2 fiches concernent les espaces délaissés considérés comme favorables aux abeilles en l'état. 7 autres fiches (prévisionnel) vont donner à voir les sites pilotes et leurs aménagements réalisés durant les deux années du projet. Fin 2018, les maquettes des fiches seront soumises à une première relecture critique (cf. « Partenaire ») et avec l'aval du responsable du PNR OPF du projet, J-L. Hercent, idem en 2019 avec un rendu final prévu au cours du premier trimestre 2020.

Livrables.

Fiches — Fleurissements urbains

- Pourquoi fleurir des espaces urbains pour les abeilles sauvages
- Ou fleurir pour les abeilles sauvages dans la commune
- Comment fleurir des espaces urbains pour les abeilles sauvages (stratégies temporelle, structures, méthodes...)
- Quels plantes choisir pour quels contextes

Fiches — Maintenir fleurs & abeilles

- Créer des niches favorables et diversifiées
- Tonte et entretien des espaces fleuris (fréquence et méthode, plusieurs choix)
- Ou et comment repérer des espaces favorables dans la commune
- Maintenir les friches et délaissés

Fiches — Fleurissements / aménagements & abeilles sauvages dans le PNR OPF (exemples)

Avertissement. Les 10 sites listés ci-dessous sont susceptibles d'être retenus pour l'élaboration de fiches « *exemple* » pour la prise en compte de l'articulation abeilles sauvages / fleurissements et aménagements dans les zones urbaines du PNR OPF. Elles seront richement illustrées. Elles mentionneront systématiquement le contexte environnemental, la nature du sol, l'argumentation des choix d'aménagements et fleurissements réalisés, les richesses spécifiques apidologiques sauvages, des éléments de gestion différenciée applicables, les devenirs possibles. Chaque exemple apporte une ou plusieurs particularités environnementales. La problématique de l'entretien des cimetières est largement abordée par le biais de solution du fleurissement alternatif. Leurs cas seront regroupés sur une fiche. Précisons que ces lieux, s'ils ne sont pas considérés comme espace de « promenade ou espace vert avérés », échappent actuellement à l'interdiction de l'emploi de phytosanitaires dans les espaces communaux (Agence française pour la biodiversité, 2016).

Orry-la-Ville.

- Maison du parc PNR OPF (contexte périurbain semi-naturelle à naturel ; boisement, clairière) : valorisation d'inventaires, proposition d'un parcours pédagogique ciblant les abeilles sauvages en place, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques.
- Les pâturages (contexte ; friche) : valorisation d'inventaires, proposition d'un parcours pédagogique ciblant les abeilles sauvages en place, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques,
- Le cimetière et ses abords (contexte anthropisé en milieu agricole) : valorisation d'inventaires, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques.

Plailly.

- Parc communal aménagé (contexte périurbain anthropisé et semi-naturel ; pelouse artificielle plus ou moins humide) : valorisation d'inventaires, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques avec problématique apicole *in situ*,
- Le cimetière et ses abords (contexte périurbain anthropisé) : valorisation d'inventaires, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques

Ver-sur-Launette.

- Le cimetière et ses abords (contexte urbain anthropisé) : valorisation d'inventaires, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques.

Vineuil-Saint-Firmin.

- Espace de pelouse (contexte périurbain anthropisé en entrée de ville ; pelouse artificielle) : valorisation d'inventaires, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques.

- Le cimetière et ses abords (contexte urbain anthropisé) : valorisation d'inventaires, réflexion et proposition sur des fleurissements spécifiques.

- Une prospection sera éventuellement organisée dans l'espace d'un golf implanté sur la commune.

Gouvieux.

- Pelouse calcicole et bords de route (contexte périurbain anthropisé en bord de route secondaire) : valorisation d'inventaires.

Apremont.

- Espace de pelouse (contexte périurbain anthropisé ; grande pelouse artificielle sur substrat sableux)

Livrables.

A titre indicatif, un lot d'environ 8 fiches action et d'environ 7 fiches exemple PRN OPF. L'ADEP est en charge du contenu et de l'infographie. Support numérique PDF et exemplaire papier pour chaque commune du PNR OPF.

Acquérir un aperçu de la biodiversité des abeilles sauvages sur le territoire du parc.

Avertissement. Les prélèvements entomologiques se feront exclusivement par chasse à vue permettant ainsi d'être peu impactant sur les populations d'espèces notamment au sein de petits espaces urbains et périurbains. Une part des identifications de l'ADEP devra être nécessairement confirmée par des spécialistes. En effet, cette super famille d'hyménoptères n'est pas sans difficultés pour atteindre le rang spécifique même si la faune septentrionale est bien moins problématique que celle méridionale. Sont associés à cette démarche, validée par l'association nationale l'Observatoire des Abeilles, deux structures partenaires bénéficiaires (cf. « Partenaires »). Les données brutes seront intégrées à la base Clicnat associé au projet Observatoire faune de Picardie Nature. Il est à noter que l'association des entomologistes de Picardie (ADEP) et Picardie Nature vont créer un réseau commun d'étude « Hyménoptères » début 2018 ; dans ce cadre un référentiel taxonomique des Abeilles sauvages de France sera intégré probablement courant 2019. Ce travail est en cours de réalisation par un groupe de spécialistes francophones et fait partie des actions phare du PNA pollinisateurs sauvages (2016-2020) (Gadoum & Roux-Fouillet, 2016). Cependant, l'ADEP dispose de ce référentiel non finalisé qui a pour autre avantage de proposer pour chaque espèce un nom francophone vernaculaire qui devra servir de référence, un atout non négligeable en termes de vulgarisation.

► 3 - Compléter la connaissance de la diversité des abeilles sauvages dans des espaces naturels remarquables.

Réseau de landes sèches en forêt d'Ermenonville (Fontaine-Chaalis). Il s'agit de pratiquer d'indispensables compléments d'inventaires réalisés bénévolement par l'ADEP en 2017 dans le périmètre d'un projet de Réserve biologique dirigés en forêt d'Ermenonville. Les strates cibles sont les abords des allées intra-forestières et la lande à callune. Des prospections devront couvrir au moins le début de printemps et la fin de l'été soit mars -

avril 2018 et fin août 2018. Il est prévu de visiter également une zone de sables à nue intra-forestière hors périmètre projet RDB (Fontaine-Chaalis) mais proche. Beaucoup d'espèces d'abeilles sont sabulicoles et ou exploitent des substrats très friable et filtrants. L'exhaustivité taxinomique est recherchée.

Pelouse calcicole intra-forestière (Orry-la-Ville). Des prospections s'échelonnent de mars à août 2018.

Livrables.

Un rapport comportant description des sites, richesses spécifiques, analyse de résultats, orientations et conseils de gestion, photographies et cartographies. Support numérique PDF, exemplaires papier (communes et PNR OPF).

► **4 - Evaluer la diversité des abeilles sauvages dans un panel de zones expérimentales comportant des fleurissements artificiels et spontanés.**

Contexte et mise en œuvre. En amont de la création d'aménagements et de fleurissement d'une part des « espaces verts communaux » il est prudent voire nécessaire d'évaluer pour chaque zone cible son potentiel d'attractivité pour les abeilles sauvages. Il serait en effet dommageable de remanier une zone alors que celle-ci pouvait s'avérer profitable à certaines espèces d'abeilles. Cette évaluation reposera sur des relevés des taxons les plus « intéressants » de la flore mellifère et par une brève analyse du contexte environnemental. Les résultats permettront entre autres de statuer sur la nature mais surtout sur les localisations et les étendues des fleurissements à envisager sans être impactant sur l'existant. En parallèle seront menées des inventaires pour obtenir un aperçu de la biodiversité apidologiques sauvages au sein de quelques communes du PNR OPF. Les prospections seront engagées début mars 2018 jusqu'à début septembre 2018, elles se poursuivront en 2019 sur les sites éventuellement aménagés en 2018. L'exhaustivité taxinomique n'est pas recherchée. Il est prévu au minimum 2 passages par sites (printemps et été).

Livrables.

Un rapport comportant une caractérisation des sites, richesses spécifiques, analyse de résultats, orientations et conseils de gestion adaptés aux sites et aux agents techniques, photographies et cartographies par commune partenaire. Support numérique PDF.

Communications et animations.

► **5 - Sensibilisation et formation du personnel technique et élus.**

Contexte et mise en œuvre. C'est une action indispensable qui va de pair avec la proposition centrale du projet qui est de proposer aux communes des solutions alternatives de fleurissement et conseils favorables aux abeilles sauvages. Il est prévu 1 demi-journée de sensibilisation en salle par l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) sur le monde des pollinisateurs avec, si possible un temps de terrain. L'ADEP complétera la sensibilisation de ce type de public en proposant des séances d'accompagnements sur le terrain. Ces temps permettront entre autres des échanges sur la gestion différenciée associée aux projets d'aménagements programmés ou possibles sur les territoires des communes partenaires. Ces rencontres seront aussi l'occasion de recueillir des informations pouvant améliorer l'élaboration de fiches outil (cf. action 2). Cette démarche sera notamment synchronisée aux inventaires de l'action 4, l'agent(s) sera(ont) alors accompagnant(s) et observateur(s). Pour ce faire, les dates des inventaires seront communiquées le plus en amont possible vers les agents techniques et les responsables de mairies.

Livrables.

Une intervention (conférence) OPIE est envisagée au printemps 2019.

Journées d'animation. L'ADEP proposera des temps d'échanges avec les agents techniques et élus des communes impliquées partenaires du projet en 2018 et 2019.

► 6 – Animations, information.

Contexte et mise en œuvre. Sensibiliser et impliquer divers types de publics.

A l'attention du grand public il est prévu, 1 demi-journée de sensibilisation en salle par l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) sur le monde des pollinisateurs avec présentation sur le PNA pollinisateur actuellement en cours. Des sorties nature spécifiques aux abeilles sauvages seront menées par l'ADEP en 2019 en coordination avec le PNR OPF (ex : *Découvrir les abeilles sauvages dans les espaces verts de votre commune*). Ces sorties devront se dérouler fin printemps / été pour maximiser les chances d'avoir une météo favorable (privilégier la tranche 10h30 – 16h00). D'autres demi-journée ou journées d'animation, consacrés plus globalement aux pollinisateurs, seront réalisées par d'autres structures partenaires (cf. « Partenaires »).

A l'attention d'un public composée de personne « relais » (Personnes relais référencés : les correspondants du PNR, membres de la commission patrimoine naturel et réseaux écologiques du Parc, salariés du PNR...). Il est prévu 1 demi-journée de sensibilisation et d'information en salle par l'ADEP suivie d'une sortie de terrain.

Livrables.

- Une intervention (conférence) OPIE est envisagée fin 2018, début 2019.
- Sortie nature. 2 demi-journées seront encadrées par l'ADEP.
- Journées d'animation seront assurées par partenariats.
- Animation - stand. L'ADEP sera mobilisé sur sollicitation du PNR OPF sur 1 journée événementielle dans le cadre du projet vers un large public en 2019.
- Une intervention ADEP auprès d'un public « relais » fin mai, début juin 2018.
- Commission patrimoine naturel et réseaux écologiques du Parc

► 7 – Production de supports de communication.

Contexte et mise en œuvre. Faire connaître et valoriser les actions menées par le PNR en faveur des abeilles sauvages auprès d'un large public. L'ADEP, par ses compétences en interne prend en charge la création de documents.

Livrables.

- Des supports de communication, brochure, plaquette et/ou signalétique. Réalisation ADEP et PNR OPF.
- Un reportage télévisuel (cf. « Partenaires »), (France 3 HF).

Budget prévisionnel

Synthèse actions / livrables attendus / coûts estimés

| Objectif action | N° Action | Acteurs | Rôles | Livrables | Délais Phasages | Coûts | Jours |
|---|-----------|--|--|---|---|--|--|
| Conseils plantations Accompagnements des communes | Action 1 | ADEP PNR | - Rdv élus, personnels - Echanges amont <i>in situ</i> - Validations choix - Accompagnement Animations | Conseils Supervision | III - 2018 III - 2019 | 0 + Frais route seuls | 4 |
| Fiches <i>outil</i> Fiche <i>exemples</i> PNR | Action 2 | ADEP ADEP SENF | - Création Fiches <i>outil</i> - Création fiche <i>exemples</i> - Relecture critique | cf. action 2 | III - 2018 III - 2020 VI - 2019 | 3200 1400 800 | 16 7 2 |
| Complément inventaire RBD Autres milieux nat. | Action 3 | ADEP DGE OA | - Inventaires à l'espèce - Validations | Rapport long | III – 2018 / VIII - 2018 | 800 400 200 | 4 1 |
| Inventaires Abeilles 7 sites urbains | Action 4 | ADEP DGE OA | - Inventaires à l'espèce - Validations | Rapport long | III – 2018 / VIII - 2019 | 3000 600 200 | 11+4 1 |
| Sensibilisation agents techniques, élus | Action 5 | OPIE ADEP | - Information, sensibilisation | - Conf. OPIE - Accompagnement agents | 2018 | 1080 0 | 1 (6) |
| Animations | Action 6 | ADEP ADEP Pic Nat et OPIE ADEP | - Sensibilisation - Animation - Animation - Sensibilisation - Information | - Sorties nature (2 demi-journées) - Stand, animation - divers - Conf. OPIE - Info. Pers. relais | VII - 2019 VII - 2019 2019 III - 2018 IX - 2019 XII – 2018 2018 | 150 150 300 2190 1080 150 | 1/2 1/2 1 (5) 1 1 |
| Prooduction supports de communication | Action 7 | ADEP | - Sensibilisation - Information | Brochure Plaquette Signalétiques | 2019 | 1500 | 5 |
| Sous total | | | | | | 17 200 € | |
| Total + frais route 22 trajets / 216 km | | | | | | 2 800 € | |
| Total | | | | | | 20 000 € | |

Partenaires

Structures des partenaires bénéficiaires (sous-traitant)

Diagnostic, Gestion, Expertise (DGE).

Bureau d'étude. David Genoud, entomologiste et expert sur de nombreux genre d'abeilles sauvages. C'est une personne ressource pour la validation du travail de détermination. Il est membre de l'Observatoire des Abeilles. Le responsable de projet ADEP a déjà pu travailler avec M. D. Genoud.

2, domaine Bellevue 11290 Arzens.

L'Observatoire des abeilles (OA) (<https://oabeilles.net/>)

L'Observatoire des Abeilles (OA) est une association loi 1901 qui a été fondée en 2008. Elle a pour objet l'étude et la protection des abeilles sauvages et de leurs habitats ainsi que la sensibilisation des différents acteurs institutionnels et de la société civile à leur existence et leur importance. L'association regroupe des experts sur l'ensemble des genres d'abeilles sauvages, des ressources pour la validation du travail de détermination.

Société Entomologique du Nord de la France (SENF).

Société fondée en 1937 a pour objet l'étude des insectes. Une relecture critique sera assurée par G. Lemoine, écologue et membre de la SENF ; il a et continu de travailler sur le sujet des abeilles sauvages et leurs milieux dans le cadre de son activité professionnelle (Lemoine, 2015) et dans celui du bénévolat associatif.

SENF, Jean-Luc Vago, Président, 433 rue de Landrecies – 59400 Cambrai (vago@bbox.fr)

OPIE (<http://www.insectes.org/opie/monde-des-insectes.html>)

L'Office pour les insectes et leur environnement, association créée en 1969 rassemble des naturalistes amateurs et professionnels, et agit pour la connaissance entomologique, la protection des milieux et la sensibilisation de tous les publics au monde des insectes. Intervention ponctuelle : conférence(s) sur les pollinisateurs et faire connaître le PNA pollinisateurs sauvages auprès du grand public et du personnel technique.

CPIE Oise (<http://www.cpie60.fr/>)

Le CPIE travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs ruraux et urbains de son territoire : associations, collectivités locales, établissements scolaires du premier et du second degré, universités, établissements publics et industriels, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France... avec des missions d'éducation à l'environnement. Structure pressentie pour de l'animation vers le grand public.

Picardie nature (<http://www.picardie-nature.org/>)

L'association œuvre à la connaissance de la biodiversité et contribue à la l'éducation et à la sensibilisation pour la protection de la nature et de l'environnement en Picardie. L'association est pressentie pour compléter le volet animation vers le grand public.

Structures des partenaires associées

Le jardin du naturaliste (<http://www.olivier-tranchard.fr/>)

Conseils, formation en gestion différenciée, jardins sauvages et pédagogiques, animations, jardin ouvert à la visite, pépinière plants et graines d'espèces locales à Talmontiers. Ce partenaire est déjà connu du PNR OPF où il est intervenu.

36 Bis Rue Dufour-Lebrun 60590 Talmontiers - 09 74 56 35 48

Structure partenaire ponctuelle

France 3 Hauts-de-France

Dans le cadre de la valorisation de projet il sera fait appel à l'expérience du journaliste Benoit HENRION qui a déjà réalisé un reportage sur les abeilles sauvages avec l'ADEP ainsi que bien d'autres sujets en liens avec l'environnement.

Références

- Agence française pour la biodiversité, 2016. Ma commune sans pesticide, le guide des solutions. Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer, 45 p.
- Gadoum S. & Roux-Fouillet J.-M. (2016). Plan national d'actions « France Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages. Office Pour les Insectes et leur Environnement – Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie : 136 p.
- Lemoine G. & Vidal E. (2014). Statut, répartition et protection du bourdon *Bombus sylvarum* (Linnaeus, 1761) en Région Nord-Pas-De-Calais et Picardie, Bulletin de la Société Entomologique du Nord de la France, N° 351
- Lemoine G. (2015). Les carrières de sables : une opportunité pour les abeilles solitaires. Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais & UNPPG, Paris, 140 p.
- Vidal E. (2013). Des beaux tas de sable pour quelques abeilles, (Hymenoptera, Andrenidae), *L'Entomologiste picard*, N° 23
- Vidal E. (2014). Abeilles sauvages observées dans le Soissonnais et le Sud de l'Aisne, (Hymenoptera, Apoidea), *L'Entomologiste picard*, N° 25
- Vidal E. (2014). Observation de l'abeille *Epeoloides coecutiens* en Forêt de Samoussy, (Hymenoptera, Apidae), *L'Entomologiste picard*, N° 25
- Vidal E. (2016). Des abeilles sauvages dans mon jardin. Une enquête portant sur la diversité des abeilles sauvages dans un jardin périurbain, vallée de Somme, Picardie, France. *L'Entomologiste picard*, N° 27
- Vidal E. & Vansteene N. (2016). Sur la piste de *Andrena hattorfiana* (Fabricius, 1775) (Hymenoptera, Andrenidae), *L'Entomologiste picard*, N° 28
- Vidal E. (2016). Un bourdon en chasse un autre (Hymenoptera, Apidae), *L'Entomologiste picard*, N° 28
- Vidal E. & Lemaire L. (2016). Une abeille endeuillée dans le Laonnois (Hymenoptera, Apidea), *L'Entomologiste picard*, N° 28

Reportage télévisuel

- <http://adepentomo.fr/reportage-france-3-picardie-queles-sont-les-abeilles-sauvages-qui-peuplent-nos-jardins/> (2016)
- <http://www.matele.tv/category/environnement/> (2017)

Perspectives

L'action ci-dessous pourrait s'inscrire dans une poursuite du projet en 2020 donc sur un autre budget mais elle semble intéressante. Engagement avec Picardie Nature et Spipoll sur de l'inventaire photo des populations locales, regroupement des images, analyse, valorisation du type quels pollinisateurs sur quelle fleur...sur les travaux de fleurissement uniquement.

► - **Evaluer l'efficacité des aménagements dans le temps des espaces floraux mellifères créés en zone urbaine à périurbaine pour les abeilles sauvages.**

Une troisième année, soit 2020, permettrait de réaliser par l'ADEP des évaluations synthétiques sur la richesse de la faune des abeilles à partir d'une détection qualitative / quantitative restreinte au genre et repérage des relation taxon insecte / plante (fiche de suivi synthétique). Cette opération se fera avec l'usage de la photographie et par des prélèvements très ponctuels d'individus (Engagement avec Picardie Nature et Spipoll sur de l'inventaire photo par les habitants, analyse des photos et valorisation du type quels pollinisateurs sur quelle fleur...) sur les travaux de fleurissement uniquement. Cela permettrait, dans une certaine mesure, de rendre compte du degré d'efficacité des interventions techniques.

Livrables.

Un rapport. Analyse des résultats, photographies. Le contenu pourra être annexé au rapport général. Il sera complété par les résultats issus des micro-inventaires participatifs.

Partenaires

Picardie nature (<http://www.picardie-nature.org/>)

La base de données en ligne Clicnat (Observatoire faune – Picardie nature) sera plébiscité afin de recevoir les photos d'insectes réalisées dans le cadre du projet, photos provenant des agents techniques et du grand public.

SPIPOLL (<http://www.spipoll.org/>.)

La base de données en ligne consacrée au suivi photographique des insectes pollinisateurs sera également plébiscitée



La Fédération des Parcs naturels régionaux de France incitera les Parcs naturels régionaux, à s'engager, aux côtés du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour les insectes pollinisateurs sauvages, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre en faveur de ces espèces.

LA POLLINISATION ET LES ENJEUX DE SA PROTECTION ET DE SA VALORISATION

On constate un déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec une chute des effectifs plus ou moins marquée selon les espèces. Les causes du dépérissement de ces insectes désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires.

Sauvegarder ces espèces et le service de pollinisation qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Les enjeux sont en effet majeurs. Car si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines : ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

LES ENJEUX DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS

Compte tenu de l'importance de la pollinisation, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté au conseil des ministres du 20 mai 2015 un Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages.

Le Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- ❖ en préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- ❖ en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

Il s'agit bien d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à la forêt, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

LES PARCS NATURELS REGIONAUX ET LEUR FEDERATION

Créée en 1971, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est l'association du réseau des 51 Parcs naturels régionaux dont 49 se situent sur le territoire métropolitain (soit 15% du territoire national). Elle rassemble également les Conseils régionaux et les partenaires nationaux de l'action des Parcs naturels régionaux. Outil privilégié de leurs actions communes, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a notamment pour rôle :

- ❖ de représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux auprès des instances nationales et internationales et de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques concernant les espaces ruraux français ;
- ❖ de diffuser, faire connaître et prendre en compte l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international, d'assurer un échange d'informations et de réflexions entre les Parcs naturels régionaux, de faciliter la mise en commun de leurs expériences et d'encourager les échanges avec les autres espaces protégés français ou étrangers ;
- ❖ d'assister les organismes chargés d'étudier et de gérer les Parcs naturels régionaux, en particulier lors des procédures de création ou de révision de leurs chartes. Elle donne un avis sur le classement ou le renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux.

Un Parc naturel régional est un territoire essentiellement rural, habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines. Le territoire d'un Parc naturel régional est classé par décret pour une durée de 12 ans renouvelable.

La mission des Parcs naturels régionaux est définie autour de cinq axes:

- ❖ la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel,
- ❖ l'aménagement du territoire,
- ❖ le développement économique et social,
- ❖ l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- ❖ la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires.

L'organisme de gestion d'un Parc naturel régional est un syndicat mixte regroupant au minimum la ou les Région(s), le ou les Département(s) et les communes de son territoire.

Les Parcs naturels régionaux sont, grâce à leurs chartes, coordinateurs d'un projet concerté de territoire : ils ont vocation à mobiliser une ingénierie territoriale, à sensibiliser l'ensemble des acteurs, à valoriser la synergie entre protection et développement du territoire et aussi, à expérimenter, à innover.

L'ENGAGEMENT DE LA FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE AUX COTES DU MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Dans le cadre de la mobilisation du réseau des Parcs naturels régionaux qu'elle est chargée d'animer, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France s'engage à soutenir les actions du Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages, afin d'améliorer les connaissances sur ce groupe fonctionnel, les partager, sensibiliser le public, et promouvoir des pratiques vertueuses des différents usages des ressources naturelles.

Les Parcs naturels régionaux agissent d'ores et déjà au quotidien sur les causes du déclin des insectes pollinisateurs sauvages par:

- ❖ la mise en œuvre, à une échelle locale et de manière pragmatique, de la Trame verte et bleue : identification, préservation et restauration des « réservoirs de biodiversité » et des « corridors écologiques » (réseaux de haies et de mares, fossés, ripisylves, murets de pierres sèches, bandes enherbées...) ;
- ❖ la maîtrise de l'urbanisation et la préservation du patrimoine naturel via les documents d'urbanisme ;
- ❖ le soutien à des pratiques agricoles extensives, que ce soit en culture ou en élevage, notamment via l'animation de mesures agri-environnementales et climatiques et le développement du concours général agricole des prairies fleuries dont ils sont à l'origine et que plus de 30 Parcs naturels régionaux ont déjà organisé sur leur territoire. Plus globalement, ils contribuent au projet agroécologique national ;
- ❖ le soutien à la prise en compte de la biodiversité en gestion forestière ;
- ❖ la promotion de techniques de jardinage alternatives à l'usage des pesticides et d'une gestion différenciée des espaces verts publics, des bords de route et de voies ferrées, des friches industrielles, des carrières, des golfs, etc.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France incitera plus particulièrement la mise en place des mesures suivantes dans les 49 Parcs naturels régionaux métropolitains, car ces actions auront un effet levier important :

Action n°8 du Plan national d'actions : promouvoir les démarches visant à mieux faire connaître les pollinisateurs sauvages

Les Parcs naturels régionaux s'impliquent fortement dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Ils utiliseront l'ensemble de leurs outils de communication et de sensibilisation (sites internet, lettres des Parcs, sentiers pédagogiques, projets pédagogiques, informations dans les Maisons de Parcs, programmes des sorties nature...) pour mieux faire connaître à un large public les pollinisateurs sauvages, les raisons de leur déclin et les pratiques qui leur sont favorables.

Action n°11 du Plan national d'actions : conforter et étendre l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries à l'ensemble du territoire métropolitain

- ❖ contribution à l'animation du concours par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est, avec Parcs nationaux de France, à l'origine de la création de ce concours et est très impliquée dans son organisation ;
- ❖ plus d'une trentaine de Parcs naturels régionaux sont des relais de ce concours général pour inciter les agriculteurs de leur territoire à présenter leur candidature.

Action n°20 du Plan national d'actions : Intégrer la préservation des pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces naturels protégés, des domaines de l'Etat et des collectivités territoriales

Les Parcs naturels régionaux s'engagent à présenter le Plan national d'actions dans chacune de leurs commissions en charge des questions environnementales et agricoles, qui regroupent quelques milliers d'acteurs locaux : élus, représentants agricoles et forestiers, associations...

Ils s'engagent également à conforter la prise en compte des insectes pollinisateurs sauvages dans leurs chartes, en agissant sur les causes de leur déclin.

Ils s'engagent enfin à inscrire la problématique des pollinisateurs dans le règlement d'usage catégoriel « Miel et autres produits de la ruche » de la marque Parc.

La Fédération des Parcs naturels régionaux incitera, en fonction des enjeux locaux, des caractéristiques de leurs territoires et de la gouvernance locale, les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux, en tant qu'animateurs de territoires, à s'impliquer dans les actions suivantes :

- ❖ réalisation d'inventaires des insectes pollinisateurs sauvages (action n°3 du Plan national d'actions) ;
- ❖ en secteur de grandes cultures, actions de maintien ou de restauration d'éléments fixes du paysage (action n°14 du Plan national d'actions) ;

- ❖ promotion de l'utilisation de matériel végétal indigène d'origine locale dans les « mélanges fleuris » utilisés dans les jachères mellifères, les espaces verts, les bandes enherbées, les jardins,... (action n°14 du Plan national d'actions) ;
- ❖ en viticulture, promotion d'un enherbement des inter-rangs et du maintien ou de la restauration d'éléments fixes du paysage (action n°14 du Plan national d'actions) ;
- ❖ en secteur forestier, soutien à l'Office national des forêts et aux forestiers privés dans la mise en place de pratiques sylvicoles favorables aux insectes pollinisateurs sauvages (action n°15 du Plan national d'actions) ;
- ❖ montage de projets et animation de mesures agro-environnementales et climatiques favorables aux insectes pollinisateurs sauvages (action n°16 du Plan national d'actions) ;
- ❖ promotion de la gestion différenciée auprès de l'ensemble des propriétaires et gestionnaires de bords de route et de voies ferrées, de friches industrielles et terrains en attente d'affectation, de voies vertes, de carrières, de bandes de servitude liées aux gazoducs et aux lignes électriques haute tension et très haute tension, d'emprises non affectées de zones d'activités économiques, etc. A titre d'exemple, les partenariats noués avec GRTgaz, RTE, SNCF Réseau, les sociétés autoroutières et les carriers seront mis à profit (action n°17 du Plan national d'actions) ;
- ❖ promotion de la gestion différenciée auprès de l'ensemble des propriétaires et gestionnaires de terrains publics ou privés fleuris ou jardinés (parcs urbains, golfs, zones de loisir,...) et des infrastructures militaires (action n°18 du Plan national d'actions) ;
- ❖ promotion d'une prise en compte des pollinisateurs sauvages dans l'ensemble des « cœurs de nature » mentionnés sur les Plans de Parcs des 49 Parcs naturels régionaux du territoire métropolitain, notamment par l'intermédiaire des plans de gestion de ces espaces lorsqu'ils existent (action n°20 du Plan national d'actions) ;
- ❖ si la recherche précise les niveaux de densité adéquats de ruchers en fonction des différents contextes paysagers : sensibilisation de l'ensemble des gestionnaires des « cœurs de nature » des Parcs naturels régionaux à l'adoption de ces niveaux (action n°20 du Plan national d'actions).

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est membre du comité de pilotage du plan national d'actions.

Fait à Paris, le

9 février 2016

**La ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie**

Ségolène ROYAL

**Le président de la fédération des parcs
naturels régionaux de France**

Jean-Louis JOSEPH

**MOBILISATION DU FONDS
« EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES »
POUR UNE EXPERTISE JURIDIQUE
SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : MOBILISATION DU FONDS EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES POUR UNE EXPERTISE JURIDIQUE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Parc anime depuis plusieurs années une démarche pour réduire la consommation énergétique du territoire dans tous les secteurs de consommation. L'éclairage public est un des leviers principaux pour répondre à cet enjeu tout en permettant également de répondre à d'autres objectifs de la Charte du Parc comme la biodiversité, l'urbanisme durable, ou encore la mise en place de démarches éco-responsables et exemplaires par les collectivités.

La Commission « Ressources naturelles, énergie, climat » du Parc a proposé de sensibiliser les élus et techniciens du Parc à la question de l'éclairage public. Au-delà de l'incitation à éteindre en cœur de nuit ou à diminuer l'intensité lumineuse, un apport d'informations techniques et juridiques s'est fait ressentir.

Dans ce sens, le Parc organise un séminaire durant lequel un panel d'experts pourront apporter de l'information spécialisée. Parmi ces acteurs :

- Le SE60 qui apportera des éléments techniques dans le cadre du partenariat SE60/PNR
- L'Association Nationale pour la protection du Ciel et de l'environnement nocturne, qui apportera un éclairage sur les différents impacts environnementaux et sanitaire de l'éclairage public.
- Une avocate spécialisée qui informera les élus sur leur responsabilité en matière d'éclairage public.

Plus généralement, au-delà de l'intervention de l'avocate au cours du séminaire, cela permettra d'avoir une expertise juridique permettant de répondre aux questions souvent posées par les élus sur la responsabilité des Maires en matière d'éclairage publique.

Je vous propose de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » et de m'autoriser à financer la venue et l'intervention de cette avocate spécialisée pour un montant de 960 € TTC, plus ses frais de déplacement (billet de train).

**MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR
D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE
DU PATRIMOINE VEGETAL ET ARBORE**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL ET ARBORE

A l'exception des grandes forêts domaniales, ce fonds s'intéresse au patrimoine végétal, arboré ou non, sous toutes ses formes, quel que soit leur intérêt, leur gestionnaire, leur statut, les espèces ou les variétés.

La diversité du patrimoine végétal participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire.

Différentes études ont mis en évidence l'urgence et la nécessité d'accompagner les propriétaires et les gestionnaires des espaces naturels et du patrimoine arboré du Parc. En effet, il apparaît que ces derniers sont le plus souvent démunis face à la gestion de leurs arbres que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur des plantations et une gestion plus écologiques des espaces publics des communes, la restauration du patrimoine arboré et végétal, des interventions ponctuelles, l'expertise des arbres, ou le renouvellement des arbres.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine végétal des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Ces 3 programmes font appel à des outils communs dont les règles de mise en œuvre peuvent varier en fonction de l'élément végétal visé.

3 dossiers sont proposés par la Commission Architecture Urbanisme Paysage :

I / FORMATION GREFFE A GOUVIEUX

La commune de Gouvieux est intéressée pour mettre en place des formations sur les arbres fruitiers pour les particuliers : formation à la plantation, à la greffe, à la taille des arbres fruitiers basses-tiges, etc.

Afin de développer l'offre de formation, notamment en ce qui concerne la taille des arbres fruitiers, la commune de Gouvieux envisage d'aménager le terrain au niveau du parking Rothschild de la rue des repas. Il est envisagé la plantation de 5 arbres fruitiers basse-tige en complément des arbres fruitiers haute-tige déjà présents sur le terrain. Ces arbres seront le support de plusieurs formations à la taille d'arbres fruitiers basse-tige en diverses formes traditionnelles.

Afin de garantir le renouvellement de variétés anciennes, ces arbres basse-tige seront greffés par Sylvain Drocourt.

Ainsi, une formation à la greffe des arbres fruitiers est organisée le dimanche 18 mars et sera animée par Sylvain Drocourt.

Elle est financée dans le cadre de la convention entre le Parc et Sylvain Drocourt.

Au préalable de la formation, il est nécessaire de mettre en place la structure permettant de palisser les arbres fruitiers basse-tige.

Ces travaux seront réalisés en amont de la formation, au début du mois de mars.

Les sociétés Leroy Merlin, TLB, la Forge de Fourqueux et Castorama ont présenté les devis suivants :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| - Tasseaux de bois : | 243 € TTC |
| - Fil métallique galvanisé : | 26,97 € TTC |
| - poteaux, piquets et tendeurs : | 132,85 € TTC |
| - Fourniture d'une barre de T : | 43,20 € TTC |
| TOTAL : | 446,02 € TTC |

Le montant total des devis présentés est de 446,02 € TTC.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 356, 82 €.

2/ PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS AU CHATEAU DE MONTEPILLOY

Les propriétaires du Château de Montépilloy souhaitent développer de nombreux projets pour aménager le site. Suite à la réalisation du schéma directeur du site, les premières propositions évoquent la mise en avant de la dualité du site : une forteresse médiévale et une ferme agricole.

Afin de respecter cette deuxième mention, les propriétaires souhaiteraient accueillir une « ferme conservatoire » sur le site permettant de transmettre un patrimoine génétique d'espèces et variétés anciennes. Une basse-cour de races anciennes (coqs et poules Coucou des Flandres ainsi que jars et oies des Flandres) est actuellement en reconstitution. Les propriétaires souhaitent compléter cette basse-cour, héberger des races ovines anciennes et reconstituer un verger de variétés anciennes.

La plantation de quatre arbres fruitiers constitue une première étape dans la reconstitution d'un verger conservatoire.

Les pépinières de la Brie ont présenté les devis suivant :

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| - Fourniture des 4 arbres fruitiers: | 500,45 € TTC ; |
|--------------------------------------|----------------|

Monsieur et Madame Rouzé, propriétaires du château de Montépilloy, sollicitent une aide financière du Parc pour la plantation de ces arbres fruitiers.

Le montant total des devis est de 500,45 € TTC.

Le montant de l'aide sollicitée (70%) est de 350,32 €.

3/ PROGRAMME "FLEURIR NOS VILLAGES" dans le cadre de l'opération « Actions en faveur des paysages » de la DREAL HAUTS-DE-FRANCE

Le PNR Oise - Pays de France accompagne les communes depuis 2010 dans la gestion différenciée des espaces verts. 36 villes et villages ont déjà bénéficié d'un programme du PNR comprenant la réduction voire l'abandon des produits phytosanitaires, l'adoption de pratiques alternatives ou préventives, la formation des agents et des élus, la sensibilisation du public.

Le fleurissement alternatif faisait partie des différentes préconisations. Il permet en outre une meilleure acceptation des herbes indésirables dans l'espace public.

Par ailleurs, plusieurs communes ont exprimé leur désir de participer au concours "Villes et Villages fleuris". Le fleurissement durable, le développement de la biodiversité, la qualité des aménagements, la participation des habitants à la vie du village sont autant d'objectifs du concours qui sont inscrits dans la démarche du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Avec l'aide financière de la DREAL Hauts-de-France, le PNR a élaboré un programme à destination des communes de moins de 1200 habitants. Suite à un appel à candidatures 9 communes se sont portées volontaires :

- Seugy, Bellefontaine dans le Val d'Oise,
- Apremont, Avilly-St-Léonard, Montlognon, Thiers-sur-Thève, Ver-sur-Launette, Montagny-Sainte-Félicité, Barbery dans l'Oise.

Le contenu du programme consiste à initier l'utilisation des plantes vivaces en formant les agents communaux et les élus lors d'une séance "théorique" en salle, de deux ateliers de projet et d'une plantation collective d'un ou deux massifs choisis ensemble. La participation des habitants est conseillée.

Deux bureaux d'études, A Ciel Ouvert et Omnibus, ont été sélectionnés suite à un appel d'offres. Ils ont réalisé un plan d'actions global sur la commune, guide de plantation et de projets sur de petits espaces publics sur plusieurs années. Ces plans individualisés comprennent : une cartographie, un bref état des lieux, des schémas d'aménagement et de fleurissements, des listes de plantes illustrées. Pour finir, il a été demandé aux prestataires de fournir un descriptif quantitatif avec un plan de plantation. Les prestations des paysagistes sont financées à 100% par le PNR (60%) et la DREAL (40%). Les fournitures sont financées à 80% sur cette même base de répartition. Les 20% restant sont à charge de chaque commune.

Les projets sont aboutis jusqu'à présent dans sept communes sur neuf. Elles prévoient des chantiers de plantations au mois d'avril. Ceux-ci seront encadrés par les paysagistes et la chargée de mission paysage du PNR.

Selon l'importance des projets et des moyens de la commune les massifs à planter sont au nombre de 1 à 3 par commune. Les agents communaux prépareront au préalable les sols pour la plantation.

Les communes suivantes sollicitent donc le PNR pour l'obtention de financements sur la base des devis des bureaux d'études paysagistes.

Dans le Val d'Oise

- Seugy

Plan-actions - situations des interventions proposées



Parmi les différentes propositions, les élus ont choisi de réaliser plusieurs chantiers de plantations :

- secteur 4 - Autour de l'abri-bus, avec les élus, les agents et des habitants bénévoles
- secteur 5 - Le parvis du groupe scolaire avec les enfants de l'école, les élus, les agents
- secteur 6 - Rue Alexandre Dumas/Le clos Aramis, avec les élus, les agents et des habitants bénévoles.

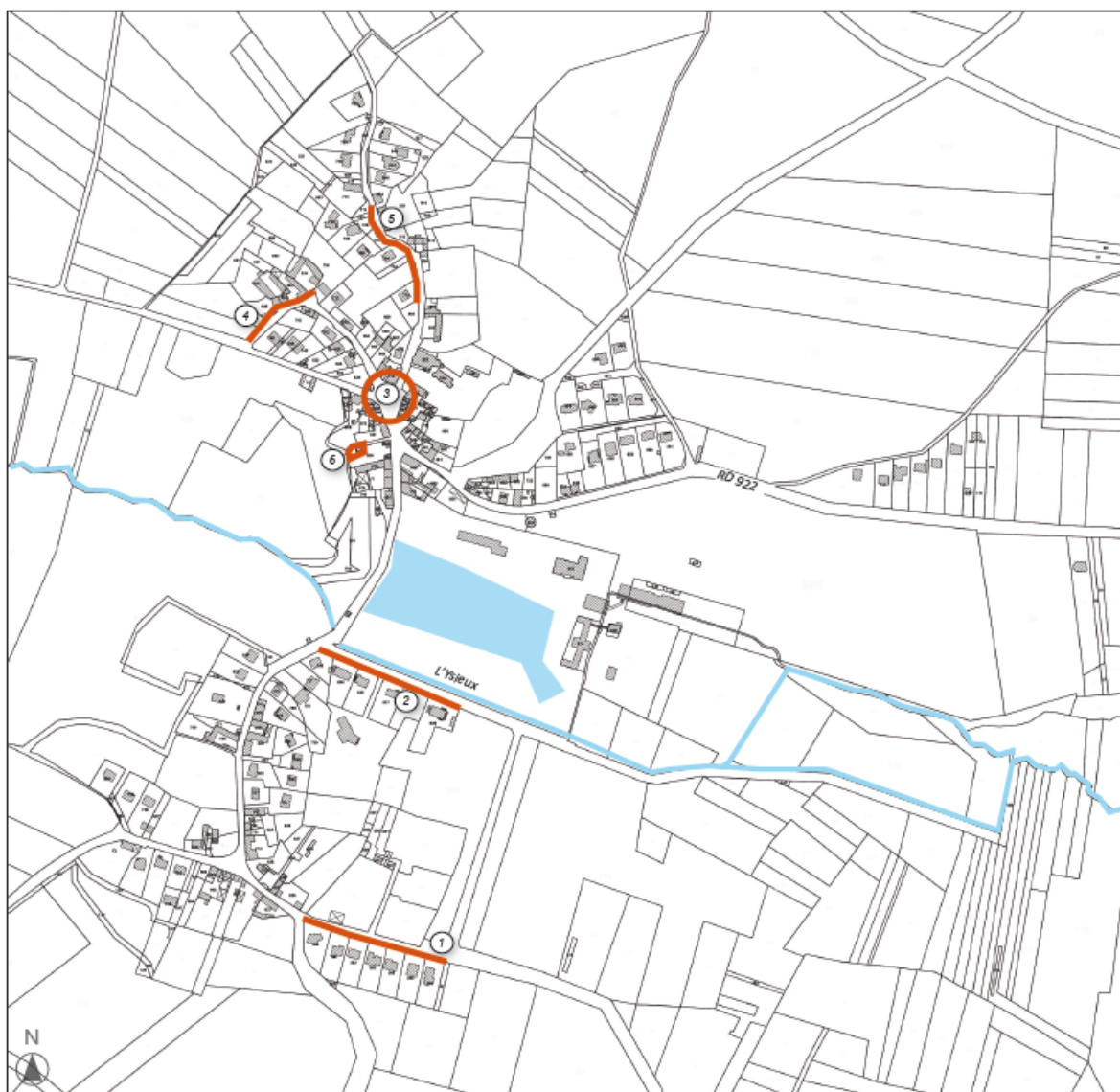
Les fournitures comprennent les plantes vivaces en godets, le paillage biodégradable, le mulch, des piquets en bois et de la ganivelle en rouleau.

Le bureau d'études A CIEL OUVERT a présenté un devis d'un montant total : de 4 336,65 € HT.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 469,32 € dont 60 % pour le PNR soit 2 081,59 €

- Bellefontaine

Plan-actions - situations des interventions proposées



Parmi les différentes propositions du bureau d'études, les élus ont choisi de réaliser un chantier de plantations. Il sera réalisé avec les élus, les agents et des habitants bénévoles.
Le secteur concerné est le I - Allée de la source.

Les fournitures comprennent les plantes vivaces en godets, le paillage biodégradable, le mulch.

Le bureau d'études A CIEL OUVERT a présenté un devis d'un montant total : de 3 943,75 € HT.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 3 155 € dont 60 % pour le PNR soit 1 893 €.

Dans l'Oise

- Barbery

Plan-actions - situations des interventions proposées



Parmi les différentes propositions, les élus ont choisi de réaliser 2 chantiers de plantations avec les élus, les agents et des habitants bénévoles :

- secteur 2- Le seuil Est, la mémoire d'une mare disparue (rue du GI Taupin)
- secteur 8 - Cour-jardin de la mairie

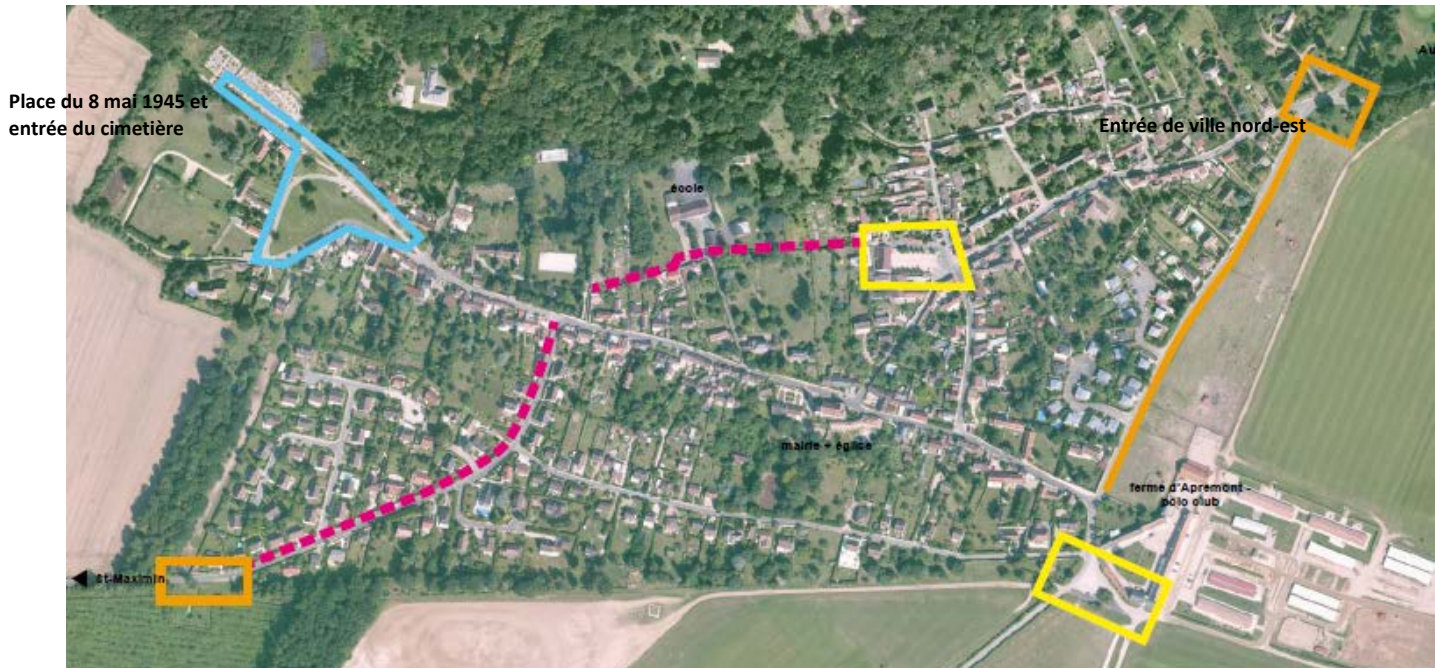
Les fournitures comprennent les plantes vivaces en godets, le mulch.

Le bureau d'études A CIEL OUVERT a présenté un devis d'un montant total : de 2 833,70 € HT.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 266,96 € dont 60 % pour le PNR soit 1360,18 €

- Apremont

Plan-actions - situations des interventions proposées



Parmi les différentes propositions, les élus ont choisi de réaliser 2 chantiers de plantations dont 1 avec les agents, les enfants de l'école et des habitants bénévoles (entrée du cimetière) :

- Place du 8 mai 1945 et entrée du cimetière
- Entrée de ville nord-est

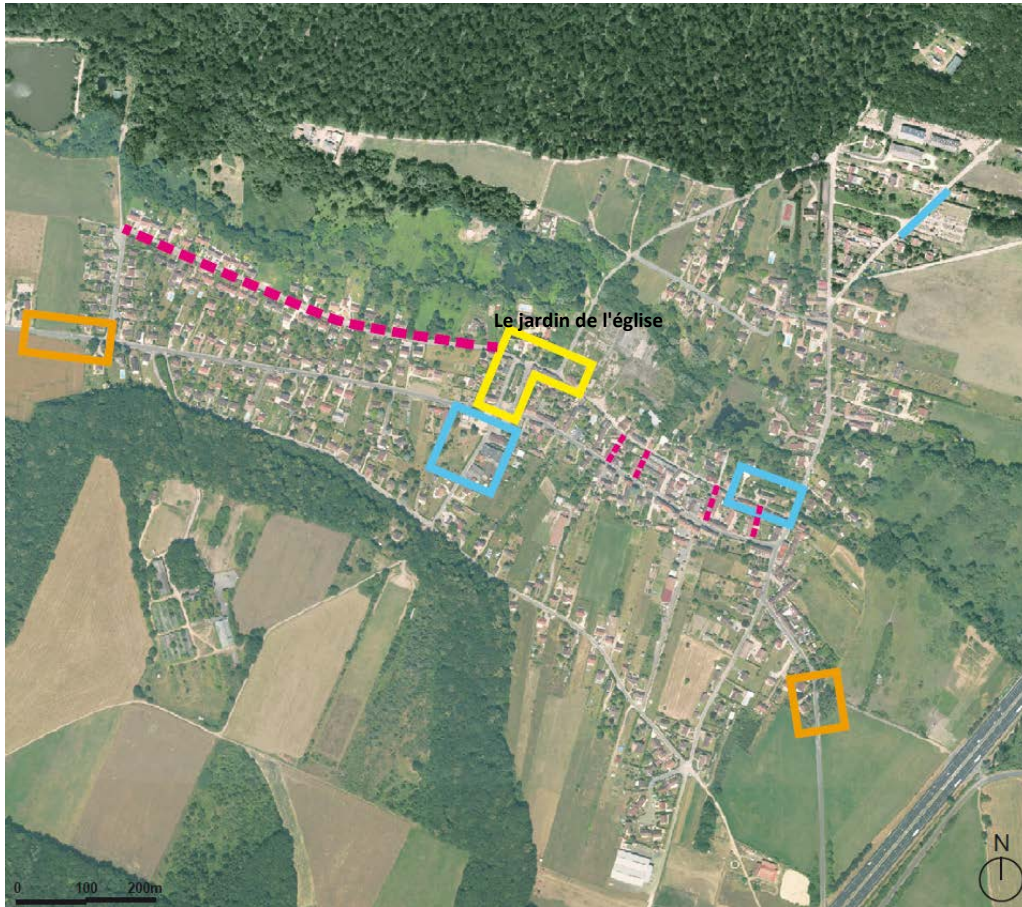
Les fournitures comprennent les plantes vivaces en godets, le paillage biodégradable, le mulch.

Le bureau d'études OMNIBUS a présenté un devis d'un montant total de XXX€ (montant entre 3 000 et 5 000 €, précisé en séance).

Le montant de l'aide sollicitée (80%) dont 60 % pour le PNR.

- Thiers-sur-Thève

Plan-actions - situations des interventions proposées



Parmi les différentes propositions, les élus ont choisi de réaliser 2 chantiers de plantations dont un, un week-end avec des élus et des habitants bénévoles : le jardin de l'église. Le second à l'entrée du village sera réalisé en régie.

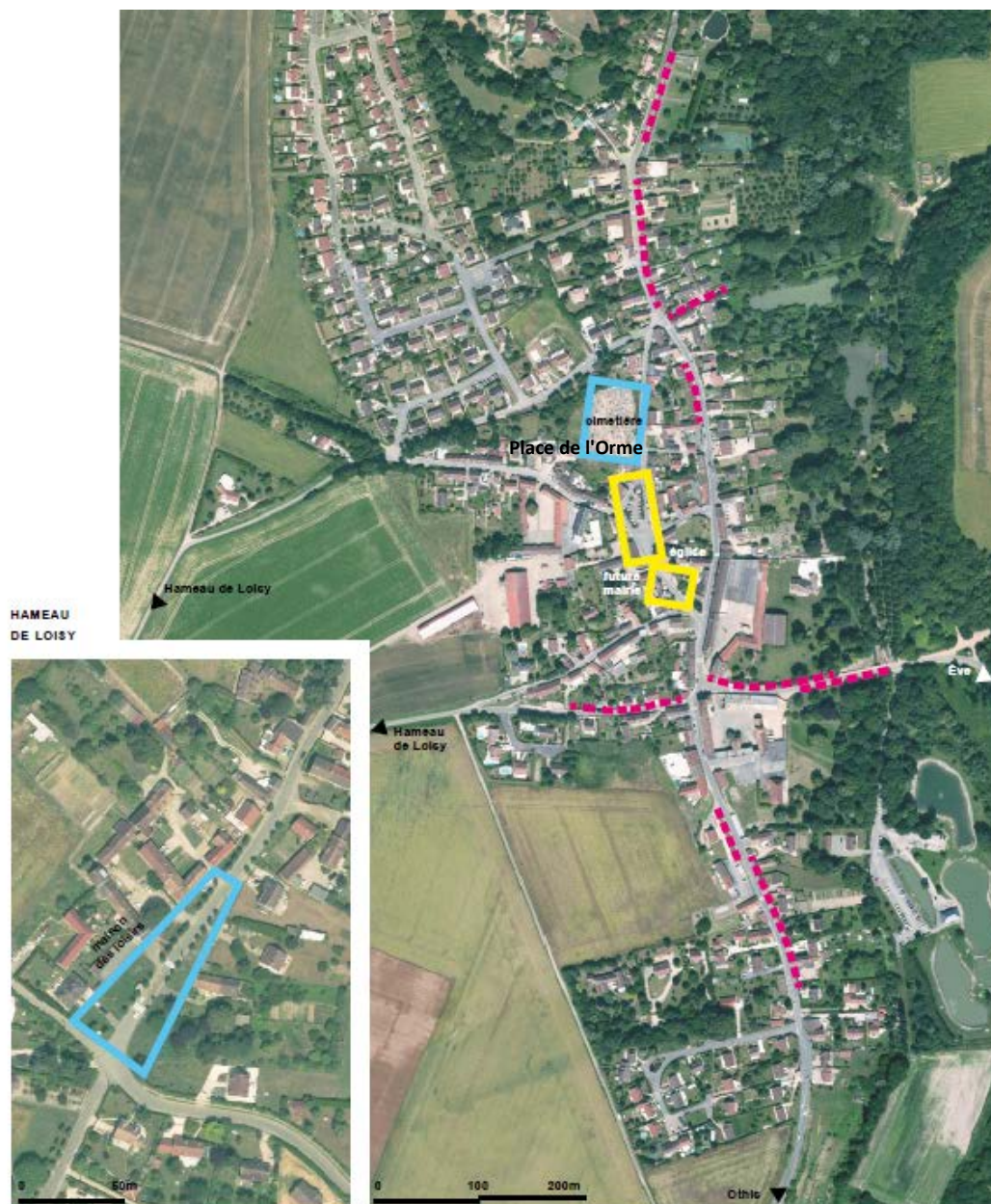
Les fournitures comprennent les plantes vivaces en godets, le mulch, les arbustes champêtres, les arbres et le matériel de tuteurage et paillage.

Le bureau d'études OMNIBUS a présenté un devis d'un montant total de XXX€ (montant entre 3 000 et 5 000 €, précisé en séance).

Le montant de l'aide sollicitée (80%) dont 60 % pour le PNR.

- Ver-sur-Launette

Plan-actions - situations des interventions proposées



Parmi les différentes propositions, les élus ont choisi de réaliser 1 chantier de plantations en semaine avec les agents, les aînés et des élus bénévoles encadré par le bureau d'études : la place de l'Orme au pied de l'église. Ils réaliseront seuls, dans un deuxième temps, les plantations devant la bibliothèque avec les enfants des écoles au hameau de Loisy.

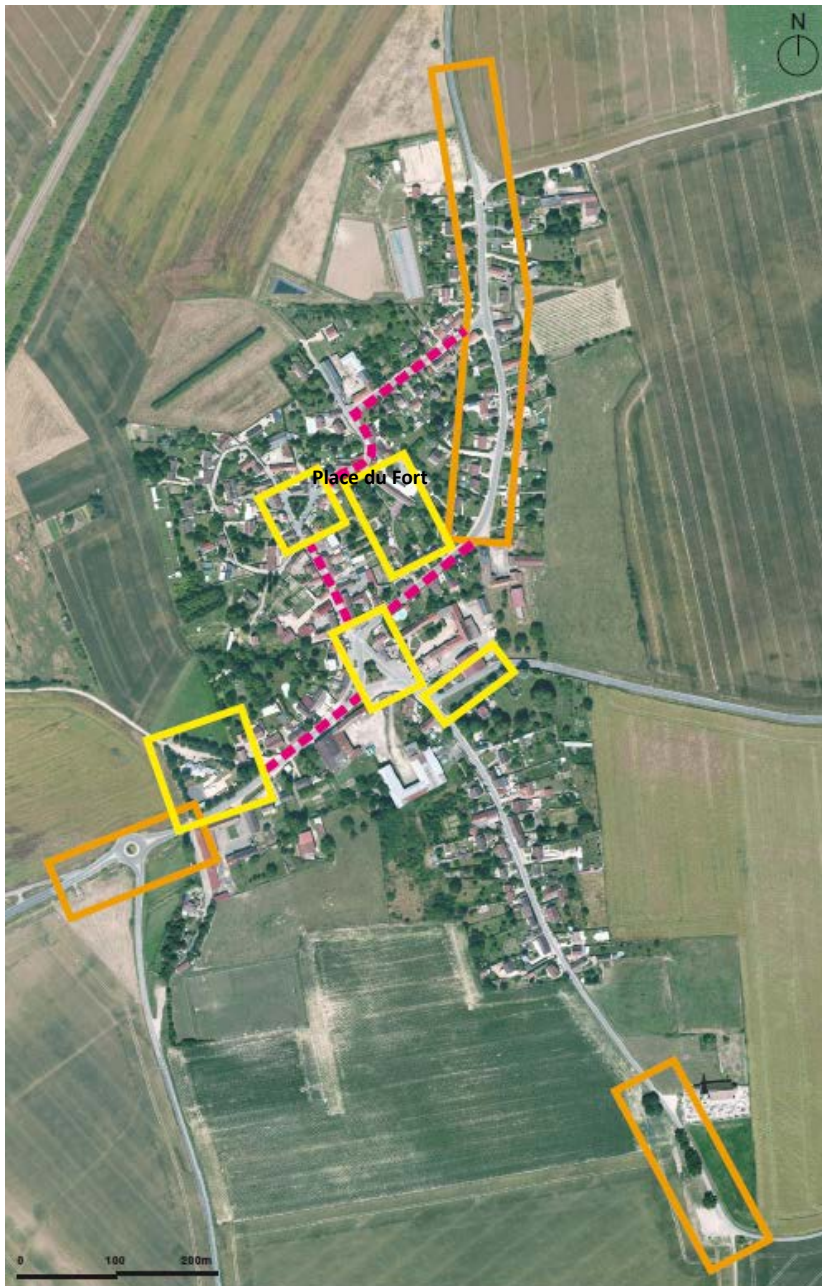
Les fournitures comprennent les plantes vivaces en godets et le mulch.

Le bureau d'études OMNIBUS a présenté un devis d'un montant total de XXX€ (montant entre 3 000 et 5 000 €, précisé en séance).

Le montant de l'aide sollicitée (80%) dont 60 % pour le PNR.

- Montagny-Sainte-Félicité

Plan-actions - situations des interventions proposées



Parmi les différentes propositions, les élus ont choisi de réaliser 1 chantier de plantations (en semaine avec les agents, des élus bénévoles) : la place Place du Fort au centre du village. Les fournitures comprennent les plantes vivaces en godets et le mulch.

Le bureau d'études OMNIBUS a présenté un devis d'un montant total de XXX€ (montant entre 3 000 et 5 000 €, précisé en séance).

Le montant de l'aide sollicitée (80%) dont 60 % pour le PNR.

Il vous est proposé de valider ces demandes, de mobiliser le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine arboré pour financer ces demandes et de m'autoriser à signer les conventions avec les bénéficiaires.

**FINANCEMENT
D'UN DEUXIEME SERVICE CIVIQUE
POUR LES ACTIONS
EN MATIERE DE DEPLACEMENTS VELO**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : FINANCEMENT D'UN DEUXIEME SERVICE CIVIQUE POUR LES ACTIONS EN MATIERE DE DEPLACEMENTS VELO

La Commission « Ressources naturelles, énergie, climat » du Parc a proposé de travailler sur la mise à jour du schéma des mobilités actives (vélo) afin de mettre en exergue les itinéraires et possibilités de déplacements existantes mais également les manques en termes d'aménagement.

Ce travail devra aboutir à terme à :

1. une cartographie à l'échelle du territoire reprenant :
 - la caractérisation des voies (voie verte, cyclable stabilisée, cyclable non stabilisée, bande sur chaussée, etc)
 - la sécurité des cyclistes
 - l'existence d'un balisage
 - l'existence d'infrastructures (stationnement vélo, borne de recharge VAE, pompe libre service, etc)
2. des cartographies aux échelles communales recoupant les centres d'intérêts (zones d'activités, écoles, commerces) et les itinéraires empruntables par les habitants pour rejoindre ces points
3. Un rapport de recommandations à destination des EPCI et AOT identifiant les aménagements prioritaires à réaliser afin d'avoir des continuités cyclables et à destination des communes pour les aménagements favorisant la micro-mobilité.

Il a été voté en octobre dernier le financement à l'AU5V d'un service civique qui fera les relevés de terrain, le Parc n'étant pas habilité à ce jour à accueillir des services civiques.

Le Parc et l'AU5V ont ouvert le poste. Deux jeunes, possédant des formations en adéquation avec le poste (licence de géographie, sigiste pour l'un, Master 2 de l'UTC de Compiègne pour l'autre) ont posé leur candidature, le premier pour une durée de 6 mois, la seconde pour une durée de 8/9 mois.

Considérant :

- La durée des services civiques et le temps de travail (24h par semaine) ;
- La quantité de travail sur ce sujet ;
- L'intérêt manifesté par les communes, EPCI, ... notamment sur les cartographies communales de micro-mobilité ;
- Les autres actions en faveur du vélo à mettre en place (équipements de stationnement vélo, promotion du vélo à assistance électrique dans les entreprises, animations autour de l'écomobilité, etc.) ;
- La charge de travail de la Chargée de mission Environnement du Parc sur la thématique de l'éco-mobilité (mise en place de Rézo Pouce) ;
- Le très faible coût d'un service civique, pour une structure comme le Parc (106.94 € par mois) ;

Je vous propose de m'autoriser à signer un avenant à la convention avec l'AU5V pour financer un deuxième service civique afin de développer les actions en faveur des déplacements vélo.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
DU FONDS POUR LA REHABILITATION
DU PATRIMOINE RURAL 2017**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DU FONDS POUR LA
REHABILITATION DU PATRIMOINE RURAL 2017**

Dans le cadre du programme d'actions 2017, le Comité syndical du Parc a déposé auprès de ses partenaires, Régions et Départements, une action portant sur la restauration du patrimoine rural.

Pour calibrer l'enveloppe sollicitée, 7 projets de réhabilitation du petit patrimoine bâti ont été retenus.

L'opération a été votée par les 4 partenaires et l'enveloppe financière allouée à ce programme est de 80 946 €.

Les subventions votées par la Région Picardie étant versées directement aux maîtres d'ouvrage, celle-ci n'a pas d'autre choix, lorsque les maîtres d'ouvrage sont des privés, que de constituer des fonds.

C'est ce qu'elle a fait pour cette opération, une convention pour la gestion du fonds a été signée entre le Parc et la Région Picardie.

Cette convention prévoit que le Bureau du Parc, de façon formelle, attribue les subventions lorsque le fonds est constitué.

Aussi, pour répondre à ces impératifs administratifs et juridiques, je vous propose d'attribuer les subventions aux maîtres d'ouvrage des opérations, selon la répartition présentée dans le tableau ci-après. Je vous rappelle qu'il s'agit des opérations et des montants validés par le Comité syndical du 20 juin dernier.

| Communes | M.O | Edifice | Travaux subventionnés | Montants des travaux | Taux | Subventions |
|---------------------|------------|--------------------|---|-----------------------------|-------------|--------------------|
| Lamorlaye | Public | Glacière | Restauration complète de l'ensemble des maçonneries | 29.890 € | 70% | 20.923 € |
| Plailly | Public | Calvaire | Recalage, restauration en recherche et nettoyage | 4.320 € | 70% | 3.024 € |
| Précy-sur-Oise | Public | Chapelle funéraire | Restauration en recherche, nettoyage et restitution des serrureries | 13.042 € | 70% | 9.129 € |
| Raray | Privé | Portail | Restauration des maçonneries en pierre de taille | 34.050 € | 50% | 17.025 € |
| Roberval | Privé | Mur de clôture | Restauration des parties effondrées, consolidations et rejointoiement | 11.160 € | 70% | 7.812 € |
| Verneuil-en-Halatte | Public | Calvaires | Restaurations en recherche, nettoyages complets | 11.747 € | 50% | 5.874 € |
| Viarmes | Public | Lavoirs | Restauration complète des ouvrages de maçonnerie, de charpente et de couverture Restitution d'une grille | 24.513 € | 70% | 17.159 € |
| TOTAL | | | | 128.722 € | | 80.946 € |

QUESTIONS DIVERSES